

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Direction des Archives et de la Documentation

COLLECTION DES ARCHIVES ORALES

AO51

Claude CHEYSSON

(13 avril 1920 - 15 octobre 2012)

MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES

Entretien n° 4 du 20 mars 1995

Par

**Catherine Oudin, conservatrice du Patrimoine à la direction des Archives
et de la Documentation, et Elisabeth du Réau, professeure d'université**

PARIS

SOURCES DOCUMENTAIRES

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/>

Bibliothèque diplomatique

<https://catalogue.bibliotheque-diplomatique.fr/>

Annuaire diplomatique et consulaire de la République française :

<https://bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr/ark:/12148/bd6t51005689j.r=1948annuaires%20diplomatiques%20annuaires%20diplomatiques?rk=21459;2>

Documents diplomatiques français (DDF) : <https://bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr/ark:/12148/bd6t5327018c.r=1945?rk=42918;4>

Livre jaune, Inventaire (1799-1947), MAEE, Paris 2008 : <https://bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr/MEAE/fr/livres-jaunes>

Bases de données documentaires

Les [Traités et accords](#)

Les [Images](#) rassemblées dans le "fonds iconographique"

Les [collections cartographiques](#)

Aujourd'hui, lundi 20 mars 1995, quatrième entretien avec Claude Cheysson¹, ancien ministre des Relations extérieures, en présence de Mme Catherine Oudin, conservateur du Patrimoine à la direction des Archives et de la documentation, et d'Elisabeth du Réau, professeur à l'université de Paris III.

Claude Cheysson : Le cadre général en ce qui me concerne, j'ai commencé à le personnaliser à l'extrême, et j'ai beaucoup utilisé le « je ». Quand je réfléchis à ce qu'a été ma vie, ma vie professionnelle en particulier, je m'aperçois que j'ai eu une très grande chance, dans la mesure où par rebondissements, ricochets successifs, finalement, je suis resté sur les mêmes thèmes, sur les mêmes orientations plus exactement.

C'est très frappant en tout cas.

Claude Cheysson : La guerre. Moi, j'appartiens à une famille bourgeoise bien-pensante, béatifiée par la guerre de 1914, réussite classique de la bourgeoisie du XIX^e, cela du côté paternel, industriel, homme d'affaires, inspecteur des finances, polytechnicien, etc. Comme jeune homme, je m'y trouve bien. Mes études se passent bien. Par conséquent, 1940 arrive comme un météore. Qui pouvait imaginer que la France serait battue ? Qui pouvait imaginer qu'un héros irait traiter avec les Allemands et consentirait à la collaboration ? Ceci est évidemment aggravé en ce qui me concerne, par le choc absolument inattendu, le météore qui tombe, qu'est la mort de mon frère qui a dix ans de plus que moi, qui est tué en juin 1940, abattu en plein 1940. Cela me met alors dans une situation de révolte. C'est une révolte que je vais retrouver par la suite au profit d'autres que moi, mais exprimée par d'autres que moi. Alors, passons la guerre, je vous l'ai déjà raconté, donc je n'ai pas besoin d'insister beaucoup.

Comment je vais en Indochine par curiosité, n'étant pas très séduit par le successeur du général de Lattre², j'accepte d'être placé auprès des Vietnamiens, sans très bien savoir ce que cela va vouloir dire. Et je suis impressionné, séduit, complètement pris par la très forte identité de ce peuple. Je l'ai déjà dit, je ne prétends pas du tout que je comprends les

¹ **Claude Cheysson** (né le 13 avril 1920 à Paris et mort le 15 octobre 2012 dans la même ville) est un haut fonctionnaire et personnalité politique française. Il a été ministre des Relations extérieures sous la présidence de François Mitterrand, de mai 1981 à décembre 1984. Il a dirigé la diplomatie française durant cette période, occupant ce poste dans le cadre du premier gouvernement de Mitterrand.

² **Jean de Lattre de Tassigny**, né le 2 février 1889 à Mouilleron-en-Pareds (Vendée) et mort le 11 janvier 1952 à Neuilly-sur-Seine (Seine), est un officier général français. Figure importante de la Seconde Guerre mondiale, compagnon de la Libération, il est élevé à la dignité de maréchal de France à titre posthume. Au début de la Seconde Guerre mondiale, en mai-juin 1940, plus jeune général de France (jusqu'à la nomination à ce même grade de Charles de Gaulle le 25 mai), commandant la 14^e division d'infanterie lors de la bataille de France, il tient tête à la Wehrmacht à la bataille de Rethel, dans les Ardennes, puis sur la Loire, continuant à se battre jusqu'à l'armistice du 22 juin 1940. Fin 1950, il est envoyé redresser la situation sur le front indochinois, et cumule alors les postes de gouverneur de l'Indochine et de commandant en chef du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient. Il remporte en 1951 plusieurs victoires importantes contre le Viêt Minh, mais, atteint par la maladie (métastases cancéreuses à la hanche), il doit quitter l'Indochine dès la fin de l'année, pour se faire soigner en France.

Vietnamiens mais j'ai du respect pour ce qu'ils veulent être, pour ce qu'ils sont, ceux qui travaillent avec nous, comme ceux d'en face qui encore une fois sont beaucoup plus proches de leur nationalisme, dans l'expression de leur fierté, dans leur volonté d'être eux-mêmes, dans leur exigence, dans leur droit d'être eux-mêmes. J'ai été beaucoup frappé par ça que par l'opposition entre les uns et les autres. Et cela me met, à partir de ce moment-là, en situation de sympathie, au sens propre du terme, peu objective par rapport à tout un peuple qui veut s'exprimer, qui veut être lui-même. Et en situation de grande indignation par rapport aux forces de mon pays, forces que je sers, qui empêchent cela. D'autant plus qu'il me paraît tout à fait absurde de s'opposer à des indépendances qui, de toute façon, auront lieu et dont le service pourrait nous servir nous-mêmes, dont le service pourrait contribuer à augmenter notre capacité de rester un peuple qui compte. Je suis très fier de ma France, très fier d'être français. Je trouve bête que nous ne nous mettions pas systématiquement au service des indépendances en reconnaissant qu'il y a là-dedans le désir d'en tirer le meilleur pour nous.

Ayant été au Vietnam, Mendès³ me met sur le dossier tunisien, je m'y trouve bien, moins bien que le dossier vietnamien, parce que le peuple tunisien, c'est quand même pas un des grands peuples de l'histoire. C'est un peuple très intéressant qui a subi toutes les occupations, qui a gardé son identité à travers toutes les occupations, tous les intégrismes, de Saint Augustin⁴ aux khāridjites⁵, aux Turcs, aux Français. Enfin, ce n'est pas un grand peuple de l'histoire, pas une civilisation.

³ **Pierre Mendès France (1907-1982)** était une figure majeure de la politique française du XXe siècle, connu pour son engagement en faveur de la décolonisation, de la paix et de la rigueur morale en politique. Né à Paris, il a commencé sa carrière comme avocat avant de s'engager dans la vie politique dès les années 1930. Il a été député de l'Eure, maire de Louviers, et a occupé plusieurs fonctions ministérielles, notamment celles de ministre de l'Économie nationale, de ministre des Affaires étrangères, et président du Conseil des ministres en 1954. Son passage à la tête du gouvernement, bien que court (sept mois), a laissé une empreinte durable, notamment par ses efforts pour conclure la paix en Indochine avec les accords de Genève, et pour amorcer la décolonisation en Tunisie et au Maroc. Il s'est distingué par sa position ferme contre la guerre d'Algérie, ses initiatives pour moderniser l'économie française, et sa lutte contre l'alcoolisme. Très attaché à ses principes, Mendès France était reconnu pour son intégrité, sa probité et son engagement en faveur de la République. Il a également été un opposant farouche à l'extrême droite et à l'antisémitisme. Après la chute de son gouvernement, il a continué à défendre ses idées à travers ses écrits, ses conférences et son engagement dans la recherche de la paix au Proche-Orient. Sa figure reste emblématique de la politique de conviction et de l'idéal républicain en France. Son héritage est encore célébré aujourd'hui, notamment par plusieurs institutions et lieux portant son nom.

⁴ **Augustin d'Hippone** ou **saint Augustin**, dont le nom latin est Aurelius Augustinus, né le 13 novembre 354 à Thagaste et mort le 28 août 430 à Hippone, est un philosophe et théologien chrétien romain originaire d'Afrique romaine qui, après une carrière de rhéteur, occupe la fonction d'évêque à Hippone. La formation qu'il reçoit à Carthage est celle des lettrés romains de l'époque, même si ses écrits laissent apparaître une sensibilité et des traits liés à sa région de naissance. Il abandonne le manichéisme pour se convertir au christianisme assez tard, en 386, après sa rencontre avec Ambroise de Milan. Après sa conversion, il devient évêque d'Hippone et s'engage dans une série de controverses, d'abord contre les manichéens, puis contre les donatistes, et enfin contre le pélagianisme. Ces controverses alimentent une œuvre considérable tant en quantité qu'en qualité dans laquelle trois ouvrages particulièrement connus se détachent : *Les Confessions*, *La Cité de Dieu* et *De la Trinité*.

⁵ **Le kharidjisme ou kharijisme** est une branche de l'islam apparue lors de l'arbitrage entre Ali et Mu'awiya à l'issue de la bataille de Siffin qui les avait opposés en 657. Il s'agit de la troisième branche, à côté du sunnisme, majoritaire, et du chiisme. Ses adeptes sont les khāridjites (en arabe : les sortants, les dissidents) réduits aujourd'hui aux seuls ibadites. Le kharijisme est l'une des toutes premières factions apparues en Islam. Les kharijites se divisèrent, par la suite, en une multitude de groupes (près d'une vingtaine). Sept d'entre eux ont été principalement recensés : les mouhakkimites, les azraqites, les najadites, les thaalabites, les ajradites, les ibadites et les sufrites. Les Kharidjites furent ainsi nommés par Ali pour désigner tout mouvement musulman contestataire, qu'importent leurs revendications et leurs méthodes, pourtant radicalement opposées. Dès les débuts de la conquête musulmane du Maghreb, les kharidjites avaient des représentants qui essayaient de se

Mendès du coup Savary⁶, indignation au moment de l'arraisonnement de l'avion de Ben Bella⁷, et me voilà écrivant imprudemment un papier sur l'Algérie, qui me vaut quelques difficultés, mais qui me vaudra ensuite d'être retenu par le général de Gaulle⁸, je vous l'ai raconté, pour servir un exercice de coopération absolument extraordinaire, sans précédent, tout à fait anormal. L'histoire a réussi, il a réussi, j'en ai déjà parlé puisqu'il a permis aux intérêts français, aux pétroliers français de rester en place pendant cinq ans après l'indépendance, alors que le reste était nationalisé par le gouvernement algérien, par Ben

rallier les populations berbères. Le kharidjisme fut importé chez les berbères par les premières tribus arabes ayant fui les persécutions omeyyades vers l'ouest au début du Moyen Âge et était utilisé par certains maghrébins comme une forme d'opposition aux califats (Omeyyades, Abbassides et Fatimides).

⁶ **Alain Savary (1918-1988)** né à Alger, fait des études de droit et de sciences politiques à Paris. Refusant l'armistice avec l'Allemagne, il s'engage dès juin 1940 dans la France Libre à Londres, où il entre au cabinet de l'amiral Muselier. En décembre 1941, après le ralliement de Saint-Pierre-et-Miquelon, il administre ce territoire comme gouverneur jusqu'en janvier 1943. Affecté dans une unité de fusiliers marins, il participe à la campagne d'Italie et de France. À la Libération, Alain Savary siège à l'Assemblée consultative provisoire de 1944 à 1945, puis il est nommé commissaire de la République à Angers. De 1946 à 1958, il occupe successivement diverses fonctions politiques : secrétaire général du Commissariat aux affaires allemandes et autrichiennes ; conseiller de l'Union française ; député de Saint-Pierre-et-Miquelon et secrétaire d'État chargé des Affaires marocaines et tunisiennes d'où il démissionne en novembre 1956, après l'arrestation de Ben Bella à Alger. En septembre 1958, il quitte la SFIO (Section française de l'internationale ouvrière) et participe avec Édouard Depreux à la fondation du PSA (Parti socialiste autonome) en 1959, dont il est le secrétaire général adjoint avant de devenir membre du Bureau national du PSU (Parti socialiste unifié) en 1960. Dans la perspective de regroupement de la gauche, il fonde la Convention socialisme et démocratie et ensuite l'UCRG (Union des clubs pour le renouveau de la gauche), enfin en juillet 1969 au congrès d'Issy-les-Moulineaux, Alain Savary est élu premier secrétaire du nouveau Parti Socialiste. François Mitterrand le remplace à ce poste au congrès d'Épinay-sur-Seine en juin 1971. Alain Savary devient député socialiste de la Haute-Garonne de 1973 à 1981 et il assume la présidence du Conseil régional de Midi-Pyrénées de 1974 à 1981. Après l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République en mai 1981, Alain Savary est nommé Ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement de Pierre Mauroy. Il entreprend alors un projet de loi sur la réforme de l'enseignement supérieur qui porte son nom, en vue d'unifier l'école publique et l'école privée, selon la promesse du candidat François Mitterrand de créer un « grand service public, unifié et laïque, de l'Éducation nationale ». Malgré le vote de cette loi à l'Assemblée nationale en mai 1984, et après l'importante manifestation à Paris le mois suivant pour la défense de « l'école libre », il démissionne du gouvernement Mauroy le 16 juillet 1984 suite au retrait de la loi par le Président de la République. Alain Savary est compagnon de la Libération, officier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de Guerre 1939-1945 et titulaire de la Silver Star Medal. Il décède à son domicile parisien le 17 février 1988. https://francearchives.gouv.fr/fr/authorityrecord/Fran_NP_050983

⁷ **Ahmed Ben Bella** était un homme d'État algérien, né le 25 décembre 1916 à Maghnia et mort le 11 avril 2012 à Alger. Il est surtout connu pour avoir été le premier président de l'Algérie indépendante, de 1963 à 1965. Ahmed Ben Bella est né dans une famille marocaine originaire de la région de Marrakech, installée en Algérie. Il s'engage très tôt dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie, rejoignant le Parti du peuple algérien (PPA) puis le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD). Il participe également à la Seconde Guerre mondiale dans les rangs de l'armée française, où il est décoré pour son courage. En 1954, Ben Bella est l'un des neuf chefs historiques du Front de libération nationale (FLN), qui mène la lutte armée pour l'indépendance de l'Algérie. Il est arrêté en 1956 et emprisonné en France jusqu'en 1962, date à laquelle il est libéré après les accords d'Évian. Après l'indépendance, Ben Bella devient le premier président de la République algérienne en 1963. Il met en place une politique de socialisme autogestionnaire et de non-alignement, soutenant les mouvements de libération nationale en Afrique et dans le monde arabe. Il est renversé par un coup d'État militaire mené par Houari Boumédiène en 1965. Après son renversement, Ben Bella est emprisonné puis exilé en Suisse. Il continue à s'engager pour diverses causes internationales, notamment les droits de l'homme et la lutte contre le colonialisme. Il retourne en Algérie en 1990 et continue à militer pour la réconciliation nationale et la démocratie. Ahmed Ben Bella meurt le 11 avril 2012 à Alger. Il est inhumé au cimetière d'El Alia. Son héritage reste marqué par son rôle clé dans l'indépendance de l'Algérie et son engagement pour les causes anticoloniales et les droits de l'homme.

⁸ **Général Charles de Gaulle (1890-1970)** : <https://www.elysee.fr/charles-de-gaulle>

Bella. Et d'un autre côté, il permettait aux Algériens de se construire une industrie pétrolière, d'exister en tant que tels. Et me voilà donc en soutien de l'indépendance algérienne, puis, en serviteur de cette indépendance dans un exercice de coopération qui correspond exactement à ce que je vous disais tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il sert ce peuple. Mais, en même temps, il sert nos intérêts grâce à l'Organisme saharien⁹ dont on pourrait parler plus attentivement. La France, qui ne produit pas un gallon¹⁰ de pétrole en dehors du Sahara en 1962, se retrouve avec une capacité pétrolière à travers le monde qui n'a pas cessé de se développer, en ayant construit tous les instruments nécessaires pour cela, y compris la seconde coopération. Nous voilà donc, restant sur la même ligne.

Entre temps, j'avais eu ce passage en Afrique noire, infiniment moins intéressant en tant que visite d'un peuple, ayant une grande identité, ayant une forte identité, ayant une longue histoire. Vous ne direz pas que mon barème soit l'âge de la France, mais enfin, les peuples qui sont plus anciens que le peuple français, m'impressionnent plus que les peuples d'unité récente, d'affirmation d'identité récente. Néanmoins, j'apprends en Afrique noire toute une série d'éléments, j'en retiens une série d'éléments parce que la possibilité de coopération technique dans les différents domaines d'intérêt commun pour les uns et les pour les autres, et, surtout, l'idée qui nous dominera complètement, naturellement, ne nous permettra... Rien de tout cela serait possible si certaines fois, cela ne correspondait pas à la politique menée à Paris ou acceptée à Paris par certains. Mais j'apprends qu'il y a toujours intérêt à amener des pays voisins à se regrouper, pour défendre certaines thèses, affirmer certaines politiques, et que c'est toujours possible quelles que soient les oppositions entre eux, en trouvant des sujets, parfois réduits, sur lesquels l'opposition entre eux est occultée par l'opposition commune sur

⁹ L'**Organisme saharien**, créé après les négociations d'Évian, remplace l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS) et a pour mission de mettre en valeur les richesses du sous-sol saharien, notamment dans le domaine pétrolier, en assurant la continuité des travaux techniques déjà réalisés. Il s'agit d'un établissement public franco-algérien paritaire, installé à Alger dès septembre 1962. Son rôle principal était de gérer les ressources sahariennes, en particulier les hydrocarbures, tout en maintenant une coopération étroite entre la France et l'Algérie. L'organisme devait assurer la continuité des travaux techniques déjà entamés par l'OCRS et veiller à la mise en valeur économique du sous-sol saharien.

Organisation commune des régions sahariennes (1940 – 1964) :

<https://francearchives.gouv.fr/fr/findingaid/19894013ea87f244949c490b567683b40077b5ca>

L'OCRS a été remplacée, après l'indépendance, et pour peu de temps, par un organisme saharien algéro-français, présidé par Lamine Khène (futur secrétaire général de l'OPEP) et dirigé par Claude Cheysson (futur ministre des affaires étrangères de Mitterrand). Moins d'un an après l'indépendance, le décret 63-111 du 24 mai 1963 mit fin à l'OCRS et organisa la liquidation de ses services, ce qui prendra presque 4 ans. La dissolution de l'OCRS sera constatée par un décret du 17 mars 1967. Son budget annuel a été de l'ordre 200 millions de nouveaux francs au départ, d'abord entièrement assuré par le budget de l'état français, puis, à partir de 1960, de plus en plus par la redevance pétrolière. Le budget prévu pour 1962 sera de 400 millions de NF pour le Sahara (Ministère Max Lejeune) avec une prévision de redevance pétrolière à hauteur de 130 millions de NF. (Sources CDHA)

Claude CHEYSSON, Le Sahara dans l'Algérie nouvelle, dans Revue Tiers Monde, Vol. 4, 1963, p. 139-160

Anonyme, Pétrole et gaz sahariens depuis l'indépendance de l'Algérie, dans Monde arabe, 1964, n° 1, p. 45-50, La Documentation française

¹⁰ Le baril (symbole bl ou bbl) du gallo-romain barriculus, « barrique » puis du latin médiéval barriculus (petit tonneau), est une unité de mesure de volume surtout utilisée de nos jours pour le pétrole brut et ses dérivés. La contenance d'un baril de pétrole équivaut à celle de 42 **gallons** américains, soit environ 35 gallons impériaux ou encore 159 litres environ. Cette contenance est héritée des fûts à liquide utilisés à Pechelbronn en Alsace dès la deuxième moitié du XVIIIe siècle, puis en Pennsylvanie, où l'on a repris également l'ensemble des technologies d'extraction alsaciennes. L'abréviation bbl signifie Blue Barrel. Elle vient de la couleur bleue des barils de 42 gallons US, système adopté à la fin du XIXe siècle.

ce sujet à d'autres plus forts. Et ce sera toute la politique que nous mènerons dans la négociation de Lomé¹¹, où nous arriverons quand même à mettre ensemble tous les Africains.

Le hasard fait que deux Caribéens et deux pays du Pacifique aideront ce groupe à se structurer, à s'exprimer parce qu'ils ont une capacité d'expression plus grande que l'Afrique noire, mais nous amènerons ces gens à traiter ensemble, avec nous, nous étant alors la Communauté¹². Nous essaierons de construire là un système, dont nous avons déjà parlé, qui comporte un certain nombre des caractéristiques qui, je crois, après cette très longue évolution, en particulier, dans la reconnaissance de leur identité propre et dans la volonté de leur donner leur reconnaissance des moyens d'action sûrs, assurés dans le temps. Nous aboutissons, là, aux caractéristiques de la Convention de Lomé qui a échoué de bien des manières mais les caractéristiques nous paraissent rester très importantes. La négociation avec un groupe de pays, des accords contractuels, ce sont des traités. Un traité avec ces pays, ce ne sont pas des décisions unilatérales, c'est un traité conclu pour un temps déterminé, pour 5 ans. Les avantages qui sont donc inscrits dans ce traité, l'engagement inscrit dans le traité, est assuré pendant ce temps. La gestion est largement commune et, dans cette gestion, on introduit l'élément politique, c'est-à-dire que l'on ne gère pas seulement en commun certains aspects techniques de la coopération, l'utilisation de l'aide, l'utilisation des crédits, la stabilisation de certaines recettes, etc. Mais on essaye d'avoir une discussion collective,

¹¹ La **Convention de Lomé** était un accord de coopération commerciale signé entre la Communauté économique européenne (CEE) et 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP). La première convention a été signée le 28 février 1975 à Lomé, au Togo. Elle a été renouvelée à plusieurs reprises : Lomé II en 1979, Lomé III en 1984, Lomé IV en 1990 et Lomé IVbis en 1995. En 2000, elle a été remplacée par l'accord de Cotonou. La convention visait à favoriser une coopération économique contractualisée et égalitaire entre le Nord et le Sud. Elle incluait des mécanismes de stabilisation des recettes d'exportation pour les produits agricoles (STABEX) et miniers (SYSMIN). Elle promouvait également la coopération industrielle et l'investissement privé. Le nombre de pays participants a augmenté au fil des renouvellements, passant de 46 à 70 pays. La convention a eu un impact significatif sur le développement économique de certains pays, notamment dans le secteur du sucre de canne. La Convention de Lomé a été remplacée par l'accord de Cotonou en 2000, marquant une nouvelle étape dans les relations entre l'Union européenne et les pays ACP.

¹² La **Communauté économique européenne (CEE)** est une ancienne organisation supranationale créée en 1957 pour mener une intégration économique (dont le marché commun) entre l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Elle connaît des élargissements pour inclure douze États (soit six de plus). À partir de 1967, les institutions de la Communauté économique européenne dirigeaient la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (désignées alors Communautés européennes). Quand l'Union européenne est créée le 1^{er} novembre 1993, la CEE devient la Communauté européenne (CE), un des trois piliers de l'Union européenne. Avec la fin de la structure en piliers en 2007, les institutions de la CEE perdurent en tant qu'institutions de l'Union. Elle connaît des élargissements pour inclure douze États (soit six de plus). À partir de 1967, les institutions de la Communauté économique européenne dirigeaient la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (désignées alors Communautés européennes). Quand l'Union européenne est créée le 1^{er} novembre 1993, la CEE devient la Communauté européenne (CE), un des trois piliers de l'Union européenne. Avec la fin de la structure en piliers en 2007, les institutions de la CEE perdurent en tant qu'institutions de l'Union.

régulière par le Conseil mixte des ministres, par l'Assemblée parlementaire. Ceci, si vous le voulez, correspond bien à ce que j'ai appris de la relation avec le tiers-monde.

Sur le plan politique, ceci étant affirmé également au début de ma période ministérielle avec naturellement le Président de la République, dans un hommage et grand coup de chapeau, de portée très limitée, mais enfin le chapeau est là, aux non-alignés. Ma visite en Inde, dès mon arrivée au gouvernement, pour leur dire : « *Nous sommes nécessairement alignés, mais nous sommes encore en pleine tension Est-Ouest. Vous avez la chance de ne pas y être, nous respectons votre volonté de non-alignement et nous voulons vous consulter à ce sujet* ». Mais ces différents éléments, si vous voulez, résultent directement de tout ce que j'ai connu auparavant. C'est pourquoi j'ai commencé en vous disant : « *J'ai eu une très grande chance de pouvoir rebondir ainsi, ricocher ainsi d'une expérience à l'autre, en y trouvant des idées communes.* » Voilà très grossièrement mon parcours en matière de coopération et, dans ce que je viens de vous dire, vous trouverez tous les éléments différents des différents moments de coopération auxquels j'ai été associé. Excusez-moi pour cette longue introduction.

Je crois que cela a été très intéressant pour voir les éléments de continuité en fait dans votre carrière.

Claude Cheysson : Et on va les retrouver dans n'importe lequel des chapitres de coopération auxquels j'ai été associé.

Ce qui est intéressant évidemment dans votre carrière, c'est d'abord la précocité finalement d'un engagement que, après tout, d'autres personnalités, par exemple appartenant au Quai d'Orsay, n'ont pas eu la chance d'avoir si tôt.

Claude Cheysson : Oui, c'est le hasard, vous savez.

Oui, mais c'est un fait quand même assez intéressant. Est-ce que vous pensez aussi que votre expérience au sein de la Coopération technique en tant que finalement ingénieur, on peut dire, un homme qui connaît également ces problèmes, vous a aidé à comprendre et à faire évoluer les choses dans le sens de la coopération ? Est-ce que cette expérience à l'extérieur du ministère a été, à votre avis, utile ?

Claude Cheysson : Dans certains des moments des différents épisodes que je viens d'évoquer, oui, certainement. Plus précisément, en Indochine non, mon rôle étant purement politique. Cabinet Mendès non, Savary et... en Algérie, ma position originelle sur l'Algérie,

non. Ensuite, étant secrétaire général de la Commission de Coopération Technique¹³, je constate avec beaucoup d'intérêt qu'il y a une possibilité de discussion en commun entre les administrations coloniales et les administrations de certains pays, si elles existent, les administrations techniques. En effet, il est tout à fait passionnant de voir ce que l'on arrive à trouver comme conclusions communes dans la lutte contre certaines maladies, dans le développement de certaines productions, etc. Mais c'est évidemment lorsque je serai chargé du Sahara, que ceci jouera le plus, puisque la succession d'Olivier Guichard¹⁴, qui était le patron de l'administration commune des régions sahariennes qui était amputée sur le moment par les accords d'Evian¹⁵. Premièrement, amputée de ce qui n'était pas algérien, l'essentiel au

¹³ Créée à Paris en janvier 1950, la **Commission pour la Coopération technique en Afrique au Sud du Sahara (CCTA)** était une organisation permanente intergouvernementale qui avait pour vocation d'assurer le développement et la coordination des activités menées en Afrique dans divers domaines techniques par la Belgique, la France, le Royaume-Uni, le Portugal, l'Union-Sud-Africaine et la Rhodésie du Sud, pays fondateurs. La CCTA comprenait la commission proprement dite qui se réunissait en session deux fois par an, le secrétariat dont le siège avait été fixé à Londres, les bureaux, organismes permanents ayant pour attribution essentielle la collecte de la documentation sur différents sujets techniques et sa diffusion, et, créé au même moment et très étroitement lié mais indépendant, le Conseil scientifique africain. Entre 1950 et 1963, la CCTA a régulièrement tenu ses sessions et les bureaux se sont développés. En 1958, le siège du secrétariat avait été transféré à Lagos et un nouvel organisme avait été créé, la Fondation pour l'Assistance mutuelle (FAMA). Un an auparavant le Ghana avait intégré la commission ; il avait été suivi du Libéria (1958), de la Guinée (1959), du Cameroun, et enfin, en février 1961, du Tchad, des Congo, du Dahomey, du Gabon, de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, du Sénégal, de la Haute-Volta et de la République centrafricaine. De cinq gouvernements membres à l'origine, la CCTA est passée à 25 membres en l'espace de dix ans. Les débats se sont peu à peu politisés et, à partir de 1961, d'importantes divergences se font jour entre une partie des Etats africains et les anciennes puissances coloniales. Le Portugal est exclu de la Commission en 1962, la Grande-Bretagne, la Belgique et la France prennent la décision de se retirer en 1964. Le 1er janvier 1965, la CCTA est officiellement absorbée par l'OUA dont elle devient la Commission scientifique, technique et de la Recherche (CSTR). Après la disparition de la direction d'Afrique-Levant, les archives de la sous-direction d'Afrique concernant cette commission ont été transférées à la direction des Affaires africaines et malgaches, qui les a versées dans les années 1970 à la direction des Archives.

¹⁴ **Olivier Guichard**, né le 27 juillet 1920 à Néac (Gironde) et mort le 20 janvier 2004 à Paris, est un homme politique français. « Baron du gaullisme », il est plusieurs fois ministre sous les présidences de Charles de Gaulle, Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing (devenant à cette époque « numéro deux » du gouvernement) et, des années 1970 à 1990, est pendant plus de vingt ans président du conseil régional des Pays de la Loire et maire de La Baule.

¹⁵ **Les accords d'Évian** sont le résultat de négociations entre les représentants du Gouvernement de la République française et du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) pour mettre fin à la guerre d'Algérie. Ces accords, secrètement négociés les semaines précédentes aux Rousses, près de la frontière suisse, sont signés le 18 mars 1962 à Évian-les-Bains et se traduisent par un cessez-le-feu applicable sur tout le territoire algérien dès le lendemain 19 mars à midi. Ils sont ratifiés, côté français, par le référendum du 8 avril 1962 organisé en France métropolitaine, donnant au gouvernement par 91 % des votes les pleins pouvoirs pour appliquer les accords, et côté algérien, par le référendum sur l'indépendance du 1er juillet 1962 acquise à 99,72 % des suffrages exprimés. Ces accords mettent fin officiellement à 132 années de colonisation française et à sept années et cinq mois de guerre, ayant opposé environ 130 000 combattants algériens à 400 000 combattants français et ayant causé la mort d'un million et demi d'Algériens selon l'État algérien et entre 250 000 à 400 000 Algériens selon l'État français ; et la mort de 28 500 soldats français, 30 000 à 90 000 harkis, 4 000 à 6 000 civils européens (ainsi qu'environ 65 000 blessés). La signature des accords d'Évian, que l'historien Guy Pervillé désigne comme une « utopie juridique », marque le début du processus de sortie de guerre. Ces accords donnent le signal d'arrêt des hostilités entre les autorités officielles des deux pays (Ve République française et gouvernement provisoire algérien), mais, dans « le no man's land chronologique de la transition, entre le cessez-le-feu et le référendum », on assiste au départ massif des Français d'Algérie et à la poursuite des violences pendant plusieurs mois sur le terrain par d'autres acteurs : principalement l'OAS, qui voulait saboter les accords ou pratiquer la politique de la terre brûlée « pour rendre l'Algérie à son état de 1830 », mais aussi certains groupes armés algériens (issus du banditisme ou bien de l'ALN, notamment les « marsiens ») contre une partie

demeurant ; deuxièmement était transférée aux Algériens, un président algérien. Il était prévu que le directeur général serait français, que le personnel serait algérien, que le Conseil d'administration serait mixte, moitié français, moitié algérien ; que les ressources seraient obtenues par une taxe sur les exportations d'hydrocarbures.

Nos responsabilités politiques étaient importantes, et il est évident que dans les débuts, c'est cet aspect-là qui domine. Avant mon arrivée à Alger, c'est cette responsabilité politique qui domine, responsabilité politique de deux manières : convaincre les Algériens que cette limitation d'action va dans leur intérêt. Certes, il résulte d'un engagement contractuel, toujours aux accords d'Évian et, alors, il est dans leur intérêt que le Sahara continue à vivre dans la paix. Donc, les problèmes techniques y sont traités : médecine, éducation, etc. Le gouvernement qui vient de s'installer à Alger a bien d'autres problèmes à traiter en priorité, et a bien d'autres emplois à donner en priorité à ses propres cadres, même si peu nombreux et si peu formés. Mais, s'il est de leur intérêt aussi d'apprendre ce que c'est que le pétrole, ce qu'est l'industrie pétrolière, dans l'exploration, la production, transport, raffinage, le commerce et la position par rapport aux autres producteurs, regroupés dans l'organisation de l'OPEP¹⁶, leur montrer ce qu'ils ont avantage à apprendre, avant de prendre eux-mêmes un contrôle total. Donc, si vous voulez, les premiers mois sont pour moi, avant tout, des mois politiques pour monter une organisation qui sera capable politiquement de... puisque nous sommes à la suite de l'OCRS, que Paris nous avait dit que nous pourrions garder qui nous voulions comme cadres, écarter qui, nous et les Algériens ne voulions pas et obtenir qui nous voulions comme nouveaux cadres.

Oui, c'est ça, parce que, dans l'absolu, c'est très important, je crois dans le choix des cadres.

Claude Cheysson : Paris a été fantastique.

Ah, oui ! Alors, je peux vous demander par conséquent il était très bien informé, donc ?

des pieds-noirs et des harkis, en réaction à l'OAS (réactions qui dépassent « par leur ampleur le stade des représailles »).

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/agenda-et-offre-culturelle/offre-culturelle/publications-et-travaux-scientifiques/hors-collection/article/vers-la-paix-en-algerie-les-negociations-d-evian-dans-les-archives>

¹⁶ **L'Organisation des pays exportateurs de pétrole** (OPEP, en anglais OPEC pour *Organization of Petroleum Exporting Countries*) est une organisation intergouvernementale fondée en 1960 à Bagdad, à l'initiative principale du Venezuela. Les membres fondateurs sont l'Arabie Saoudite, l'Irak, l'Iran et le Koweït. Son siège est actuellement à Vienne en Autriche. L'OPEP a pour objectif principal de contrôler et réguler les cours du pétrole ainsi que de maîtriser son cycle de production. Elle vise à orienter les prix à la hausse et à stabiliser les marchés pétroliers. Pour ce faire, elle coordonne les politiques pétrolières de ses membres. L'OPEP regroupe 12 pays producteurs de pétrole, répartis comme suit : 6 en Afrique, 5 au Moyen-Orient et 1 en Amérique du Sud. En 2023, l'OPEP représentait 35,3% de la production mondiale de pétrole. Ses membres détiennent 70,1% des réserves mondiales de pétrole, soit 1 214,7 milliards de barils à la fin 2020. L'OPEP se réunit deux fois par an en sessions ordinaires. Elle a souvent été présentée comme un cartel de producteurs, bien que des dissensions internes existent. En 2016, l'OPEP a créé l'OPEP+, un groupe élargi incluant des pays non membres comme la Russie, pour coordonner les politiques pétrolières et stabiliser les prix. Depuis sa création, l'OPEP a joué un rôle clé dans les enjeux économiques et géopolitiques mondiaux. Cependant, elle fait face à des dissensions internes et à la concurrence de nouveaux producteurs, ce qui a affaibli son influence au début du XXI^e siècle.

Claude Cheysson : Très bien, très bien, vous pensez ! Paris a été fantastique. Cela a joué.

Quand vous dites Paris, qui y avait-il à Paris, en particulier ?

Claude Cheysson : Ah, c'est très compliqué.

Oui, mais c'est quand même intéressant, car cela n'a pas toujours été le cas. Là, il semble que vraiment, vous avez été en contact avec...

Claude Cheysson : Alors, là, je vais aller un petit peu en arrière mais, ensuite, vous allez voir comment je vais répondre à votre question. Je crois que je vous ai déjà raconté que, quand mon Général m'avait convoqué, en me disant : « *Après ce que vous avez écrit sur l'Algérie, vous allez être bien avec les Algériens, alors je vous propose pour prendre le Sahara.* » Tout est parti de là. Juste avant mon départ, je ne sais si je vous ai raconté cela, dans quel cas je me répète. Donc, en fait, Guichard a tremblé aux Aurès¹⁷. Très proche du Général, il me fait venir, Guichard qui devait d'ailleurs bien faire partie du Conseil d'administration pour le Sud Saharien, vu qu'il sort de l'OCRS, un des Français. Il me fait venir et me dit : « *Je suis chargé par le Général de vous demander de voir Ben Bella dès votre arrivée à Alger...* » Je n'ai pas déjà raconté cela ?

Si, mais je ne crois pas qu'on l'ait noté.

Claude Cheysson : « *Et vous direz à Ben Bella, de la part du Général, que le jour où il trouvera ces dispositions des Accords d'Évian insupportables, qu'il le fasse savoir au Général directement, soit par vous, soit par Gorse¹⁸, le nouveau commissaire, ou l'ambassadeur (je ne sais plus), et le Général s'engage pour qu'il n'y ait aucune indiscretion, à proposer, lui-même, la résiliation de ces clauses des accords d'Évian dans les trois mois.* » Message que j'ai passé à Ben Bella, etc. J'ai toujours considéré que ce message a eu une influence déterminante lorsqu'un an plus tard, moins d'un an plus tard, Ben Bella qui a procédé à la nationalisation d'un grand nombre de biens français, en particulier, toutes les terres, tout le patrimoine immobilier, a protesté contre l'explosion d'un engin atomique

¹⁷ L'Aurès est une région en partie montagneuse située dans le Nord-Est de l'Algérie, caractérisée à la fois par sa riche histoire, son relief en partie montagneux et par son peuplement traditionnel, le groupe berbère des Chaouis.

¹⁸ **Georges Gorse**, né le 15 février 1915 à Cahors et mort le 17 mars 2002 à Paris, est un diplomate et homme politique français. Formé en lettres classiques à l'École normale supérieure, il rejoint pendant la guerre la France libre du général de Gaulle, pour lequel il remplit des missions diplomatiques. En 1957, Guy Mollet le choisit pour être le premier ambassadeur de France auprès de la Tunisie nouvellement indépendante de Habib Bourguiba. Le général de Gaulle le confirme dans ce poste à son retour au pouvoir en 1958, puis il le nomme, peu après la signature du traité de Rome, représentant permanent du Gouvernement français auprès des Communautés européennes en 1959. À la suite des accords d'Évian avec le FLN, le général de Gaulle, renouvelant l'expérience de Tunisie, le nomme ambassadeur de France en Algérie, poste qu'il occupe de 1963 à 1967. Après le conflit, il exerce de multiples fonctions diplomatiques et politiques, dont ministérielles, pour la IV^e République, puis la V^e République. Il est classé gaulliste de gauche.

français, le jour anniversaire des Accords d'Évian, le 19 mars. Mais ceci était accompagné d'une instruction du Général transmise par Guichard à tous les ministères et aux industries nationales. Il faut tout faire pour que cet organisme saharien réussisse. Cela a été pris par certains avec beaucoup de scepticisme. Avant mon départ pour Alger, Couve m'a reçu : « *Revenez me voir dès septembre, au plus tard, quand vous aurez été mis dehors, on verra ce qu'on fait de vous.* » Ils ont été comme on est.

Ah, pas du tout ! Il n'y croyait pas

Claude Cheysson : Pas du tout ! Les industries et autres, c'est eux-mêmes tout à fait. Mais les instructions partaient de l'Élysée étaient là. Donc, nous avons eu, à ce moment-là, une facilité pour obtenir tout ce qui était nécessaire par rapport aux Algériens. Et je vous le dis, le départ de certains...

Donc, cela partait de l'Élysée ?

Claude Cheysson : ... que les Algériens ne voulaient pas. Les instructions partaient de l'Élysée, et l'instruction du Général, c'était quelque chose... C'était suivi directement de l'Élysée. Directement ! Que les Algériens aient exigé le départ d'un certain nombre de Français, qui... Normalement, on aurait pu dire : « *Mais celui-là n'a rien fait, etc.* » Pas du tout ! C'était tout de suite, instantané. Il partait et on ne savait pas comment on allait le recaser administrativement. C'était réglé. Cela s'est traduit par la nomination des membres du Conseil d'administration, qui étaient des gens de très bonne qualité. Guichard, l'ingénieur qui était directeur du budget à ce moment-là, ou du trésor (je ne sais plus) ; Roland-Billecart¹⁹ qui devait être à la Caisse centrale ; un membre du Conseil d'État dont j'ai oublié le nom. Enfin, on avait vraiment une équipe tout à fait remarquable et qui n'avait pas du tout été liée avec eux, l'Algérie, ce qui était comme une porte ouverte. Et, puis, en dépit du scepticisme de Guillaumat²⁰ qui était à la tête de l'ERAP²¹, à ce moment-là ou pas encore, avec une

¹⁹ **Yves Roland-Billecart** (né le 11/08/1926 à Paris et mort le 24/08/2024 à Saint-Brieuc). Après une licence de droit et un diplôme de Sciences-po (1947), il est admis à l'ENA et en sort inspecteur des Finances (1952). Il est missionné à l'inspection des Finances en France, en Algérie et en Tunisie (1954-1956), et est nommé conseiller technique du ministre des Finances de Tunisie (1957-1958) avant d'exercer les fonctions de conseiller technique au secrétariat général pour les affaires algériennes (1958-1960). Administrateur général adjoint de la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie (1959), il est nommé conseiller technique de M. Louis Joxe, ministre chargé des Affaires algériennes (1960-1962), et participe aux négociations des accords d'Évian. Administrateur général de la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie (1962-1967) et conseiller technique du secrétaire d'État chargé des affaires algériennes, il est nommé directeur général adjoint de la Caisse centrale de coopération économique (1968), puis directeur général (1979-1989), avant d'exercer les fonctions de président directeur général d'Air Afrique à Abidjan, en Côte d'Ivoire (1989-1997). Il exerce conjointement les fonctions de professeur à l'Institut d'études politiques de Paris (1973-1989), d'administrateur de la Banque européenne d'investissement (1973-1989), tout en étant membre du conseil général de la Banque de France (1980-1989). Il est nommé inspecteur honoraire des Finances. Yves Roland-Billecart est élu membre titulaire de la 2e section de l'Académie des sciences d'outre-mer le 17/12/1999.

²⁰ **Pierre Guillaumat**, né le 5 août 1909 à La Flèche (Sarthe) et mort le 28 août 1991 à Villeurbanne (Rhône), est un ingénieur, homme d'affaires et homme politique français. Fils cadet du général Guillaumat et de Louise Pierrette Jeanne Bibent, Pierre Guillaumat fréquente les cours du Prytanée national militaire de La Flèche. Il intègre l'École polytechnique, promotion 1928, dont il sort 10e en 1930, ce qui lui permet d'opter pour le Corps des mines (option Mines coloniales). Pierre Guillaumat suit alors les cours de l'École des mines de Paris, dont il

confiance plus grande de Victor de Metz²² qui était le patron à la Française des pétroles²³, un appui complet de la part des sociétés pétrolières françaises. Et, du coup, de l'Institut français du pétrole²⁴, qui était dirigé par Navarre²⁵ et qui aura joué un rôle considérable, en formant en

sort en 1933. Il est successivement chef du service des mines en Indochine de 1934 à 1939, puis en Tunisie de 1939 à 1943, où il mène conjointement la mise en valeur du sous-sol et la résistance à l'occupant allemand. Puis, il entre dans la clandestinité et sert au Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) — où il fait la connaissance de Jacques Foccart — et dans la 3e armée. En 1944, le général de Gaulle le nomme directeur des Carburants, fonction qu'il occupe jusqu'en 1951. Il devient en 1945 directeur du Bureau de recherche de pétrole (le BRP), poste qu'il conserve jusqu'en 1950, puis qu'il occupe à nouveau de 1955 à 1959. De 1951 à 1958, il est aussi administrateur général au Commissariat à l'énergie atomique (le CEA). C'est notamment sous sa direction que les techniciens du CEA mettent au point la bombe atomique française. En juin 1958, le général de Gaulle revenu au pouvoir le nomme ministre des Armées, poste qu'il conserve dans le gouvernement de Michel Debré. À ce poste, il soutient constamment la mise en place des dispositifs opérationnels de protection (DOP), principal outil de la torture pendant la guerre d'Algérie, mis en place en 1957 par le gouvernement Mollet. Il supervise également les activités pétrolières et nucléaires françaises au Sahara. Pierre Guillaumat devient ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Énergie atomique, de la Recherche et de la Fonction publique de février 1960 à avril 1962. Il assure en complément l'intérim au ministère de l'Éducation nationale du 22 novembre 1960 au 20 février 1961.

<https://www.annales.org/archives/x/guillaumat.html>

²¹ **L'ERAP** (à l'origine Entreprise de recherches et d'activités pétrolières) était un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dont l'objet social était de prendre, à la demande de l'État français, des participations dans des entreprises des secteurs de l'énergie, de la pharmacie et des télécommunications. En tant qu'EPIC, l'Erap disposait de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Créée en 1965, par le décret 65-1116 du 17 décembre 1965 relatif au regroupement de la Régie autonome des pétroles (RAP) et du Bureau de recherches de pétrole (BRP), l'établissement public filialise en 1966 la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA). Cette dernière est par la suite surnommée Elf-ERAP à partir de la création de la marque en 27 avril 1967, jusqu'en 1976. À cette date, le 1er septembre 1976, la SNPA devient la Société nationale Elf Aquitaine (SNEA). Durant les années 1990, l'Erap s'est progressivement désengagée du groupe Elf Aquitaine et en est totalement sortie en 1996. Les années suivantes, l'Erap s'est contentée de porter des actions France Télécom et COGEMA (qui deviendra ensuite AREVA) pour le compte de l'État. L'Erap a été dissoute par le gouvernement en vertu du décret no 2010-1271 du 25 octobre 2010. L'Erap était administrée par un conseil d'administration de neuf membres : quatre représentants de l'État, nommés par décret ; quatre personnalités qualifiées nommées par décret et un président, nommé en conseil des ministres.

²² **Victor de Metz**, né le 28 avril 1902 à Vesoul, mort le 31 janvier 1982 à Paris, est un ingénieur et chef d'entreprise français, président de la Compagnie française des pétroles de 1945 à 1971.

²³ **La Compagnie française des pétroles (CFP)**, créée en 1924 à l'initiative du gouvernement de Raymond Poincaré, a marqué le début de Total Énergies et a joué un rôle clé dans le développement de l'industrie pétrolière française. 25 % de la Turkish Petroleum Company (TPC), part qui appartenait aux Allemands avant la Première Guerre mondiale, a été acquise dès la création. Cette participation a placé la CFP parmi les compagnies pétrolières européennes et a ouvert la voie à l'exploitation du Moyen-Orient. Société privée, la C.F.P. a, à son lancement, pour actionnaires les principales banques françaises ainsi que les grandes sociétés françaises de négoce de produits pétroliers. Son principal actif est constitué des 25 % dans la Turkish Petroleum Company. Cette même année 1924, la Compagnie Française des pétroles aura en charge d'administrer la part française (23,75 %) dans l'Iraq Petroleum Company (IPC) et ses filiales dans les Émirats. Confier à une entreprise privée la défense des intérêts énergétiques français : le pari de Raymond Poincaré et d'Ernest Mercier ne manquait pas d'audace. Pour autant, il ne met pas fin aux débats qui, depuis 1918, agitent la Chambre. Une loi votée en 1931 donnera 35 % de son capital, alors entièrement privé, à l'État. Une solution de compromis, habilement négociée par Ernest Mercier, qui n'a pas hésité à mettre sa démission dans la balance pour éviter une mainmise totale des pouvoirs publics sur la société qu'il préside.

<https://www.musee-pompe.fr/blog/1924/05/01/compagnie-francaise-des-petroles-cfp-mai-1924/>

²⁴ **L'Institut français du pétrole (IFP)**, fondé en 1919, est un organisme public de recherche et de formation spécialisé dans les technologies énergétiques, les transports et l'environnement, avant de devenir IFP Énergies nouvelles (IFPEN). L'Institut français du pétrole (IFP) a vu le jour en 1944 sous le nom d'Institut du pétrole, des carburants et des lubrifiants. Il a été créé par décret du gouvernement provisoire de Charles de Gaulle pour répondre aux besoins de reconstruction énergétique de la France après la Seconde Guerre mondiale. Le premier

priorité des cadres, dans des conditions que vous ne pouvez pas imaginer, et de manière qu'on puisse trouver des ingénieurs algériens. Autrement dit, nous avons eu une connivence des différentes autorités françaises. Pour certaines, vous me direz : « *Mais c'est une évidence, c'était dans leur intérêt !* » Je pense aux sociétés pétrolières, pour d'autres, c'était moins évident et, pour beaucoup, c'était parfois blessant parce qu'on flanquait dehors, en 24 heures, un français qui était là-bas depuis longtemps et dont personne ne savait comment on allait le recaser. On avait des Fourcade auxquels nous devions satisfaction, cette instruction étant d'ailleurs passée au-delà des secteurs les plus directement intéressés à notre opération avec les Algériens dans le domaine pétrolier. Et c'est ainsi qu'à la demande des Algériens, nous avons obtenu que les services médicaux de l'armée restent en place au Sahara, où ils sont restés pendant dix ans. Mais qu'au lendemain de la Guerre d'Algérie, les Algériens nous demandent que tout le système sanitaire des deux départements du Sud²⁶, Sahara et Territoire des Oasis²⁷ restent entièrement aux militaires français, ce n'était pas mal.

Oui, c'était un peu une première, enfin, dans ce domaine, je crois.

site a été installé à Rueil-Malmaison en 1947. En 2010, la loi Grenelle II a transformé l'IFP en établissement public national à caractère industriel et commercial et a changé son nom en IFP Énergies nouvelles (IFPEN) et la transition a conservé la dénomination « IFP » pour la reconnaissance internationale tout en élargissant son champ d'action vers les énergies propres et la transition énergétique. Initialement, l'IFP avait pour mission de favoriser le développement de l'industrie pétrolière et les usages du pétrole. Avec le temps, ses missions se sont élargies à la Recherche sur les technologies de l'énergie, du transport et de l'environnement. En 2010, la loi a précisé l'objet de l'établissement : « assurer, dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'environnement, le développement des technologies et matériaux du futur. »

²⁵ **René Navarre**, né à Condom le 28 janvier 1906 et mort le 26 octobre 1982 à Neuilly-sur-Seine, est un industriel français.

²⁶ **Les Territoires du Sud de l'Algérie française** : L'Organisation des territoires du Sud, créée par décret du 14 août 1905 prévoit la division des territoires du Sud en quatre circonscriptions : le territoire d'Aïn Sefra, celui de Ghardaïa, celui des Oasis (Ouargla pour chef-lieu) et celui de Touggourt. Elle renvoie leur délimitation à un décret qui intervient le 12 décembre 1905. Les territoires du Sud sont une subdivision de l'Algérie française ayant existé entre 1902 et 1957. Ils recouvraient la totalité du Sahara algérien et une partie des hauts-plateaux du Nord algérien. Perpétuant le type d'administration qu'avait connu l'Algérie du Nord au XIXe siècle, ils étaient administrés, non départementalisés, par des militaires, sous la haute autorité du gouverneur général de l'Algérie jusqu'en 1955, formant six territoires regroupés sous cette appellation. Elle comprenait six territoires (Beni Abbès, Djenan ed Dar, Zousfana, In Salah, Timimoun et Touat) qui furent regroupés en 1902 puis réorganisés en quatre territoires en 1905. De 1957-1962, la France a créé deux départements sahariens, Oasis (8A) et Saoura (8B), afin de mettre fin à l'administration militaire dans le Sud. Ces départements ont été intégrés à l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS) et étaient placés sous la délégation du ministre du Sahara. De 1957 à 1962, (8A) Ouargla (chef-lieu initialement Laghouat, transféré à Ouargla en 1959), 1 297 050 km² de superficie, 416 418 habitants : Laghouat, Ouargla, Touggourt, Djanet, El-Goléa, El-Oued, Ghardaïa, In-Salah, Tamanrasset, Touggourt (arrondissements créés en 1960) ; Saoura (8B), Colomb-Béchar, 789 660 km² (superficie), 166 124 (habitants) : Adrar, Béni-Abbès, El Abiod-Sidi-Cheikh, Timimoun, Tindouf. La partie saharienne des territoires du Sud fut remplacée par les départements français du Sahara le 7 août 1957 : l'Est forma le département des Oasis et l'Ouest le département de la Saoura. Leur fraction située au nord de l'Atlas saharien fut ensuite incluse, par la loi cadre du 5 février 1958, dans deux départements du Nord algérien, ceux de Médéa (commune mixte de Djelfa) et Saïda (communes mixtes d'Aïn-Sefra, Geryville, El Bayadh et Mécheria).

²⁷ **Le Territoire des Oasis** Le décret n° 60-1291 du 3 décembre 1960 a divisé le département des Oasis en neuf arrondissements, dont ceux de Djanet, El-Goléa, El-Oued, et Touggourt. Le territoire des Oasis, dont le chef-lieu est Adrar, comprend les annexes de Touat, de Timimoun et d'In-Salah.

<https://recherche-anom.culture.gouv.fr/ark:/61561/3766547/n:110>

Claude Cheysson : Le service et le ministère de la Défense ont été impeccables. Donc, il y a eu, parce que c'était l'intérêt de certains, parce que c'était une instruction très ferme du Général, et parce que les gens qui étaient directement liés à la vie de l'Organisme saharien, étaient des gens de bonne qualité et très bien placés dans l'administration française, il y a eu un appui de Paris, une intelligence dans tout cela, tout à fait remarquable. Et nous avons eu l'exercice de coopération intégrée, de *joint-venture*²⁸, le plus complet que l'on puisse imaginer entre la France et l'Algérie.

Et vos interlocuteurs algériens, un certain nombre d'entre eux avaient-ils été formés en France ? Est-ce que vous aviez parmi les techniciens de qualité tout de même, j'imagine, ou parmi les administrateurs ? Je me posais la question parce qu'au fond, ils ont eu un sens politique et commercial assez remarquable. Enfin, ce qu'on peut en juger.

Claude Cheysson : Alors, j'avais demandé, d'ailleurs, et cela avait séduit le Général que je demande cela. J'avais demandé que le Président, puisque le Président devait être algérien, qu'il soit un dur. Et les Algériens, vous allez voir que c'était un cas d'implication curieuse, sur le plan politique. Les Algériens, qui avaient d'abord proposé, avant l'arrivée de Ben Bella, donc avant l'indépendance formelle, un ami de la France mais à notre demande instante, ont pris un, particulièrement, dur, qui est le dernier patron de la ville de Kabylie²⁹, un certain Lamine Khène³⁰, un intégriste avant l'heure, femme torturée par les parachutistes, tête mise à prix. On ne pouvait pas trouver plus FLN³¹ durant la guerre que lui. Il avait quand même pas

²⁸ **La joint-venture**, ou coentreprise, est une structure juridique indépendante créée par plusieurs entreprises pour mettre en commun leurs compétences et ressources afin de réaliser un projet précis.

²⁹ **La Kabylie** est une région montagneuse du nord de l'Algérie, située à l'est d'Alger. Parmi les villes, les Wilayas les plus connues de cette région, on trouve : Tizi Ouzo, la capitale culturelle de la région, centre de l'artisanat et du marché local ; Béjaïa, une ville portuaire, connue pour sa citadelle et son port ; Boumerdès, ville située à l'ouest de la région, point de départ pour explorer la Kabylie et Collo, une ville côtière à l'est, bordée par la Méditerranée.

³⁰ **Abderrahmane Khène**, dit **Lamine Khène**, né le 6 mars 1931 à Collo, mort le 14 décembre 2020 à Alger, est un homme politique algérien. Militant au sein du PPA/MTLD, Lamine Khène étudie la médecine à l'Université d'Alger. Cofondateur de l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA) en 1955. Partisan de la grève des étudiants en 1956, il rejoint l'ALN dans la wilaya II où il met en place le système de santé. Membre du CNRA, il est membre du GPRA en septembre 1958. Il rejoint la Tunisie en 1959. À l'indépendance, il est nommé président de l'Organisme Saharien (Organisme de coopération algéro-français chargé de la mise en valeur des richesses du sous-sol algérien) à partir de 1962, puis de l'Office de coopération industrielle (OCI). De 1966 à 1970 il est ministre des Travaux publics. Il exerce la médecine à l'hôpital Mustapha de 1971 à 1972. Il est SG de l'OPEP en 1973 et 1974, puis Directeur exécutif de l'ONUDI de 1975 à 1985. Fonctions : 1958-1960, membre du GPRA ; 1966-1970, ministre des Travaux publics et de la Construction ; 1973-1974, secrétaire général de l'OPEP ; 1975-1985, directeur exécutif de l'ONUDI.

Benjamin Stora, Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens, l'Harmattan, 1985, p.153

Peter Lang, Documents diplomatiques français : 1966. 1er janvier-31 mai, ministère des Affaires étrangères, Commission des archives diplomatiques, p.148

³¹ **Le Front de libération nationale (FLN)**, officiellement Parti du Front de libération nationale (PFLN), est un parti politique algérien fondé en 1954, au pouvoir de 1962 à 1992 et depuis 1999. Il est aujourd'hui dirigé par Abdelkarim Benmbarek depuis le 13 novembre 2023. Le FLN est créé en octobre 1954 pour obtenir de la France l'indépendance de l'Algérie, alors divisée en départements. Le FLN et sa branche armée, l'Armée de libération nationale (ALN), commencent alors une lutte contre l'empire colonial français. Par la suite, le mouvement s'organise et, en 1958, le FLN forme un gouvernement provisoire, le GPRA. C'est avec le GPRA que la France négocie en 1962 les accords d'Évian. À l'indépendance, le FLN prend ainsi le pouvoir, et s'en assure l'exclusivité

mal de sang sur les bras. Et c'est avec lui qu'on a monté l'affaire. Nos rapports n'ont pas été faciles au début, mais il était honnête. Sur toutes les directions, tous les postes où il souhaitait mettre des Algériens, nous étions d'accord d'avance, que les Français que nous maintenions dans l'affaire ou que nous faisons venir, étaient des gens acceptables par eux, et s'ils avaient le moindre doute sur un Français, il partait sur-le-champ. Ils s'opposaient à lui.

Alors, les Algériens qui sont venus dans le gouvernement, il y avait tout naturellement quelques jeunes Algériens qui avaient eu un début de formation et qui étaient très jeunes. Le cas le plus caractéristique était Sid Ahmed Ghazali³², qui sortait de l'École des Mines de Paris³³, à ce moment-là, une formation complètement française. Il ne parlait même pas l'arabe, il a été à la direction des Mines, dont il deviendra le directeur par la suite. Et, puis ensuite, c'est lui qui créera la Sonatrach³⁴, la société de production, etc. Puis, il sera même Premier ministre.

en instaurant le système de parti unique. Après d'importantes luttes internes, Ahmed Ben Bella prend la tête du parti, et donc de l'État. Il sera renversé trois ans plus tard par Houari Boumédiène (1965-1978) qui prend les pleins pouvoirs, réduisant largement la place du parti. Le FLN reprend une importance centrale avec Chadli Bendjedid (1979-1992), qui est poussé, par de nombreuses protestations, à approuver une nouvelle Constitution et à introduire le multipartisme (1989). Avec les premières élections libres, en décembre 1991, le FLN subit une lourde défaite mais l'ascension du FIS (Front islamique du salut) est empêchée par un coup d'État militaire en janvier 1992. Le pouvoir militaire dirige et codirige alors l'État, légitimé par l'urgence de la « guerre civile », mais sans le soutien du FLN mis à l'écart. Le parti sort de cette « décennie noire » affaibli, alors que son existence même avait été mise en cause. Ayant définitivement perdu son statut de « parti du pouvoir », il conserve cependant une place prépondérante dans la politique en Algérie. Le parti est membre consultatif de l'Internationale socialiste à partir du 5 février 2013 (parti observateur précédemment). Il en est expulsé lors des manifestations de 2019.

³² **Sid Ahmed Ghazali**, né le 31 mars 1937 à Palikao (aujourd'hui Tighennif, wilaya de Mascara) et décédé le 4 février 2025 à Alger, a été un homme d'État dont la carrière s'étend sur plus de quatre décennies. Il a été un homme d'État algérien ayant occupé des postes clés comme chef du gouvernement (1991-1992), ministre de l'Énergie, des Finances et des Affaires étrangères, ainsi que président de Sonatrach (1966-1977). Diplômé de l'École nationale des ponts et chaussées de Paris (ENPC), il a d'abord exercé comme ingénieur. À l'indépendance, il est nommé membre du conseil d'administration de l'organisme technique franco-algérien de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien du 8 septembre 1962 au 17 janvier 1963. Il est aussi conseiller pour les questions énergétiques au ministère de l'Économie de 1962 à 1964. Il est nommé au gouvernement comme sous-secrétaire d'État aux Travaux publics le 2 décembre 1964. À la suite du renversement d'Ahmed Ben Bella, il devient directeur des mines et des carburants au ministère de l'Énergie et des Mines en 1965. Il est nommé ensuite à la tête de Sonatrach de 1966 à 1977, avant de devenir ministre de l'Énergie et des Industries pétrochimiques de 1977 à 1979. Il occupe après le poste de ministre de l'Hydraulique de 1979 à 1980. Il est nommé ambassadeur à Bruxelles auprès du Benelux et de la Communauté économique européenne de 1984 à 1988. Il est de nouveau nommé ministre, cette fois chargé des Finances de 1988 à 1989, puis des Affaires étrangères de 1989 à 1991. Le 5 juin 1991, il succède à Mouloud Hamrouche au poste de chef du gouvernement. Le 16 octobre, après un remaniement, il prend aussi la charge de ministre de l'Économie jusqu'à son remplacement à la tête du gouvernement le 19 juillet 1992. Durant son mandat de chef du gouvernement, il a eu à organiser les premières élections législatives pluralistes, faire face à la démission du président de la République et comme membre du Haut conseil de sécurité à participer à l'interruption du processus électoral de 1991, période critique avant la « décennie noire ». Durant cette suspension du processus électoral (12 janvier 1992), Ghazali en collaboration avec les généraux du Haut conseil de sécurité, a arrêté le premier tour des élections législatives après la victoire du Front islamique du salut (FIS). Cet acte a précipité la guerre civile algérienne, qui a fait entre 150 000 et 200 000 morts. Après l'assassinat de Mohamed Boudiaf (29 juin 1992), Ghazali, alors chef du gouvernement a démissionné le 8 juillet 1992, remplacé par Belaïd Abdesslem. De 1992-1994, il a occupé le poste d'ambassadeur à Paris.

³³ **Erratum** : Sid Ahmed Ghazali est diplômé de l'École nationale des ponts et chaussées de Paris (ENPC).

³⁴ **Sonatrach**, acronyme de **Société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation, et la commercialisation des hydrocarbures**, est une entreprise pétrolière et gazière algérienne. Elle fut créée le 31 décembre 1963. C'est un acteur majeur de l'industrie pétrolière surnommé la

C'est quelqu'un de brillant !

Claude Cheysson : Oui, c'est quelqu'un de brillant qui n'avait pas été mêlé alors, parmi les Algériens mis en place, de droite et de gauche, au Cabinet du Président. Excusez-moi ce détail, mais les détails sont parfois importants. Ghazali décide de ne pas avoir de cabinet, il y aurait un cabinet conjoint et un directeur général. Et c'est lui qui nommait le directeur de cabinet. Le directeur de cabinet, lui, était un résistant très anti-français et, en plus...

C'était vraiment la confiance.

Claude Cheysson : Il fallait faire ça. Alors, le climat s'est établi comme ça. Cela a eu une conséquence que je n'avais absolument pas prévue et vous allez voir qu'elle est importante. Lamine Khène qui était donc le président de l'Organisme (saharien), avait été très engagé dans la lutte contre les Français en Kabyle, la petite Kabylie, puis ensuite le colon, etc., très engagé. C'était un FLN de l'intérieur. Or, je ne veux pas retracer l'histoire de l'Algérie de cette époque, mais vous le savez et nous en constatons les conséquences à l'heure actuelle, que le premier souci de l'ALN (Armée de libération nationale)³⁵ dès l'arrivée en Algérie, c'était de se débarrasser de tous les FLN de l'intérieur. Le FLN, c'est lui qui avait gagné la guerre, c'est dans l'histoire. D'abord, un grand nombre des patrons du FLN pendant la guerre avaient disparu, avaient été tués, et ceux qui demeuraient, ont été écartés. Ceux qui restaient du FLN, les uns complètement mis de côté, un autre, mon Président alors du ministère Arnoux³⁶, ont été immédiatement à couteau tiré avec le nouveau FLN, qui a hérité de Ben

major africaine. Sonatrach est classée première entreprise d'Afrique. Sonatrach est classée première entreprise d'Afrique.

³⁵ **L'Armée de libération nationale (ALN)** a été créée en 1954 par le Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action (CRUA) et constituait le bras armé du Front de libération nationale (FLN pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) contre la présence française pour mener la lutte armée contre la présence coloniale française en Algérie. Elle a joué un rôle central dans la guerre d'Algérie et a été l'outil militaire par lequel le FLN a cherché à imposer sa légitimité politique et à mener la révolution vers l'indépendance. Dès cette déclaration, le FLN a immédiatement créé son bras armé afin de passer d'une insurrection politique à une lutte armée effective contre l'armée française. L'ALN a ainsi été le premier organisme militaire organisé par les nationalistes algériens, remplaçant les réseaux de résistance antérieurs (OS, maquis, etc.). Au départ, l'ALN était composée de combattants issus du FLN et de milices locales. En juillet 1956, les maquis communistes, après des négociations, ont été intégrés à l'ALN, élargissant ainsi son champ d'action et ses effectifs. Elle a également absorbé d'autres mouvements nationalistes qui se sont ralliés au FLN, notamment l'UDMA, le PPA et les Oulémas, afin d'éviter toute division interne. L'ALN a mené la majorité des opérations de guérilla, des embuscades et des attaques contre les forces françaises, notamment dans le Constantinois, l'Aurès, la Kabylie et l'Algérois. Elle a participé à des opérations majeures telles que la Bataille d'Alger, la Bataille de Bouzegza, la Bataille de Timimoun, et d'autres actions de résistance dans le djebel Guergour et le djebel Djurdjura. Elle a également été impliquée dans la guerre civile entre le FLN et le MNA (Mouvement national algérien) dont elle a combattu les forces, et a mené des actions contre les milices ennemies. L'ALN a été un facteur décisif dans la défaite progressive de l'armée française, contribuant à l'échec des opérations de « maintien de l'ordre » et à la montée de la pression internationale pour la fin de la colonisation. Le conflit a entraîné des pertes humaines importantes pour les deux camps, avec des estimations d'environ 250 000 Algériens tués, dont plus de 140 000 combattants. L'ALN a également participé à la mise en place de camps de regroupement, où des millions de musulmans ont été déplacés pour neutraliser la résistance. Après la signature des accords d'Évian et l'indépendance de l'Algérie en 1962, l'ALN a intégré l'ANP, ce qui eut pour conséquence de consacrer définitivement la dissolution de l'ALN ainsi que les wilayas historiques, et la naissance de l'Armée nationale populaire.

³⁶ Orthographe incertaine

Bella. C'était un mépris justifié par la qualité de ces nouveaux dirigeants qui, au fond, sont nommés dirigeants parce que faute d'autre chose. Et, surtout, un mépris et un dégoût de la prise de pouvoir, de la prise de bénéfices immédiate de tous les gars de l'ALN. Toute la situation que nous avons vue se développer par la suite, existait dès le début. Ce qui fait que...

Alors, vous l'avez vu...

Claude Cheysson : Bien oui, je l'ai vu, évidemment. Je ne dis pas que cela me rapprochait de mon président, parce que c'était un grand sujet d'humiliation. Dieu sait que jamais je n'aurais évoqué cela devant lui. Algérien fier comme on ne peut pas l'être mais, en même temps, nous étions collés ensemble et il était très désireux de ne recevoir aucune instruction de la part de son gouvernement, et de monter l'avenir pétrolier de l'Algérie, lui-même. Lui-même et des gens de la Résistance, des vrais qu'il a regroupés autour de lui. Une des premières choses que nous avons faite alors dans l'Organisme saharien, a été de choisir en quelques heures des Algériens, représentatifs de la Résistance. Il les a envoyés dans le monde pour voir ce que c'était que le pétrole. Un des premiers, c'est assez pittoresque, assez intéressant, un des premiers est Belaïd Abdesselam³⁷, futur ministre de l'Industrie, etc., Kabyle lui-même, Kabyle de Sétif [chacun sait ce qui s'est passé à Sétif, le jour de la fin de la dernière guerre mondiale, en mai 1945], anti-français comme il n'est pas possible, grand ami de mon Président, un peu plus âgé que lui, mais grand ami de mon Président. Il a été envoyé par l'Organisme saharien se promener en Union soviétique, voir les pays du Golfe, etc., pour comprendre ce que c'est que le pétrole. Et il est un de ceux qui est revenu en disant : *« Surtout, ne nous risquons pas avec tous ces brigands avant de savoir ce que nous faisons, avant d'avoir nos ingénieurs, nos structures, etc. Donc, utilisons cet organisme en tant que... »*

Ce qui fait que, et la méfiance avec les autres producteurs de pétrole, et la mafia des producteurs de pétrole, et la difficulté des rapports avec ces vrais résistants qui étaient importants politiquement, dans la définition de la politique de l'Organisme saharien, nous ont donné une indépendance d'action à l'intérieur des structures algériennes, ce qui nous a d'ailleurs valu des conflits parfois difficiles entre mon Président, dans l'Organisme saharien, et certains ministres qui faisaient partie de la clique « nouvel FLN », et des gens singulièrement mêlés au partage des bénéfices. Donc, côté algérien sur le plan technique, quelques jeunes ayant un début de formation et, par conséquent, de formation française qui ne pouvait être que française, et des politiques qui, compte tenu de l'identité de mon Président,

³⁷ **Belaïd Abdesselam**, né le 20 juillet 1928 à Aïn El Kebira (actuelle wilaya de Sétif) et décédé le 27 juin 2020 à Alger à l'âge de 91 ans, était un homme d'État algérien et un fervent nationaliste, connu pour son rôle dans l'industrialisation de l'Algérie entre 1965 et 1977. En 1951-1953, il est président de l'Association des étudiants musulmans nord-africains (AEMAN). Puis, en 1953-1955, membre fondateur de l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA). Avant le 1er novembre 1954, il milite au Parti du peuple algérien puis au Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques avant de rejoindre le FLN en mai 1955. Il poursuit des études de médecine à l'Université d'Alger puis à Grenoble. Durant la guerre d'Algérie, il prend la responsabilité du département d'anglais du GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne). Après l'indépendance, de 1965 à 1977, il est ministre de l'Industrie et de l'Énergie sous la présidence de Houari Boumédiène (gouvernements Boumédiène II et III). Il supervise le développement de l'industrie énergétique de l'Algérie indépendante. En 1964-1966, il est directeur général de la Sonatrach ; en 1977-1979, ministre des Industries légères ; en 1979-1980, membre du bureau politique du FLN. En 1991, il est candidat indépendant aux élections législatives. En 1992-1993, il est chef du gouvernement (Premier ministre) du 8 juillet 1992 au 21 août 1993, nommé par décret présidentiel n° 92-307 du 19 juillet 1992.

étaient des hommes qui relevaient de la guerre contre les Français et qui, par conséquent, étaient en situation pour la moins délicate, parfois même, en opposition complète avec ceux qui avaient conquis le FLN, à partir de l'ancienne Armée de Libération Nationale (ANL). C'est étrange comme histoire.

C'est très intéressant. Mais est-ce que cette histoire, justement, a-t-elle pu entraver l'action de l'Organisme ?

Claude Cheysson : Non, non, cela a bien marché et, puis, on a très bien été servi. Je vous l'ai dit tout à l'heure, on était bien servi par les services en France et par les industries pétrolières. Je vais prendre un exemple. L'Institut algérien du pétrole³⁸, immédiatement, a fait un effort considérable. Pendant les trois premières années, nous avons formé 5000 techniciens ingénieurs. C'était entièrement monté par l'Institut algérien du pétrole. La première chose qui a été faite, c'était de créer un Institut algérien du pétrole qui était le symétrique à l'Institut français du pétrole, alimenté techniquement en techniciens, en moyens d'éducation, etc., par les Français. Mais c'est l'Institut algérien du pétrole qui a formé 5000 techniciens, quelque uns ont été formés en dehors de l'Algérie mais, finalement essentiellement, dans le cadre national de l'Institut algérien du pétrole, et sur le terrain par les sociétés. Cela a marché admirablement. Et, puis, Alger n'avait pas très envie d'entendre parler du Sahara, ils n'y comprenaient pas grand-chose à ces gens du sud, de la méfiance des gens de la côte par rapport aux nomades, par rapport aux particularismes des Harkis³⁹, Touaregs⁴⁰, Chaambas⁴¹,

³⁸ **L'institut algérien du pétrole** est créé en 1965. Il a pour fonction initiale de former des cadres techniques nationaux pouvant exercer dans l'industrie pétrolière dans le contexte de « la phase de récupération des richesses nationales » entre 1965 et 1976. L'objectif est alors de remédier au manque en privilégiant une formation courte d'une durée de deux à trois ans. Durant cette période, l'effectif des promotions passe de 4 à 122. L'IAP a pour objet la prise en charge des besoins du secteur de l'énergie, en matière de formation de spécialisation, de perfectionnement, de recyclage et de recherche appliquée, toutes disciplines confondues. L'institut assure des formations opérationnelles de niveau international en adéquation avec les besoins du secteur de l'énergie. Il est lié à la Sonatrach mais, en juillet 2020, le conseil des ministres décide la « remise de l'Institut algérien du pétrole sous l'autorité du ministère de l'Enseignement supérieur ».

³⁹ Le terme **harki** désigne, au sens strict, un soldat supplétif recruté par l'armée française en Algérie : membre d'une harka, unité de cent hommes rattachée à une unité militaire française. Le mot vient de l'arabe harkī (mouvement) et a acquis son sens actuel pendant la guerre d'Algérie (1954-1962). Les groupes mobiles de police rurale (GMPR) sont les premières unités créées en janvier 1955, recrutées parmi les anciens combattants (10 000 hommes en 1958). Les mokhaznis (« du makhzen »), étaient des supplétifs des sections administratives spécialisées (SAS) et des sections administratives urbaines (SAU) de l'armée française durant la guerre d'Algérie. Par leurs missions civiles, les moghaznis se distinguent des autres groupes de supplétifs aux missions purement militaires. Toutefois, ces formations supplétives civiles sont aussi appelées à participer à des opérations de maintien de l'ordre et de pacification. Des groupes d'autodéfense sont créés en 1956, armés de villageois pour leur propre sécurité. Les harkis servaient principalement en patrouilles, gardes, ratissages et comme éclaireurs, renforçant les sections régulières françaises.

⁴⁰ **Les Touaregs**, qui se nomment eux-mêmes Kel Tamajeq ou encore imouhar (en berbère) sont des habitants berbérophones (Amazighs en berbère), divisés en plusieurs confédérations et tribus du Sahara central et de ses bordures (Algérie, Libye, Niger, Mali, extrême nord du Burkina Faso). Leur langue, le tamajeq, divisée en plusieurs dialectes utilise un alphabet appelé tifinagh. Traditionnellement nomades, leur sédentarisation s'accélère depuis la seconde moitié du XXe siècle. Ils sont confrontés à des formes d'assimilation culturelle et linguistique ainsi qu'à une marginalisation économique et politique qui les ont conduits à la lutte armée dans les années 1990. Beaucoup ont abandonné le nomadisme pour se fixer dans les grandes villes du Sahara, comme Tamanrasset en Algérie ou Agadez au Niger, ou les capitales des États sahéliens (Bamako, Niamey).

qui a toujours été très grand, toujours. C'est vrai du terme en français, ils avaient bien d'autres chats à fouetter qu'à s'occuper des problèmes pratiques qui se passaient dans le sud. S'il n'y avait pas une sécheresse, il y avait autre chose, ils étaient trop contents qu'on les débarrasse de ces problèmes-là, que l'on traite nous-mêmes. Dans la mesure où c'étaient des Algériens qui dirigeaient aux niveaux plus élevés, les Algériens leur disaient que, de toute façon, ils étaient informés de tout. C'est là que le climat de confiance était si important en effet. Du côté des Français, au début il y a eu beaucoup de réticences. Elles ont évidemment été, un petit peu, exacerbées par le fait que les Algériens, très vite, ont demandé le départ d'un certain nombre de Français qui, cependant, n'avaient pas le moins du monde participé à la guerre, mais on a instantanément fait ce qu'ils demandaient. Mais, du coup, aussi rapidement du côté des Français, on a trouvé que cette affaire marchait. Puis, les mois passaient et le pétrole n'était pas nationalisé. L'unité de liquéfaction d'Arzew⁴² avait été inaugurée et on commençait l'exportation du gaz. On comptait aller plus loin, et on planifiait des investissements.

Paris, dans toutes ses composantes, a admirablement servi ces expériences, en partie parce que des gens de qualité avaient été mis en place dans différents lieux d'observation, ce que faisait l'organisme. Et, puis, parce que nos sociétés pétrolières avaient été extrêmement populaires chez Victor Demes⁴³ et chez Emile Thomas⁴⁴.

Vous avez, bien, travaillé à Gaz de France peu après, je pense.

Claude Cheysson : Bien sûr ! Cette expérience est très étrange, reconnaissons qu'elle se plaçait dans des secteurs particuliers par rapport à ce qui retenait principalement l'attention des autorités d'Alger, le rôle des populations un peu lointaines, peu nombreuses ; ensuite des problèmes très particuliers, des problèmes d'hydrocarbures, et même des problèmes d'éducation, de santé et autres, très particuliers. Et les Algériens étaient bien contents d'en être débarrassés.

⁴¹ **Les Chaambas** (Châamba ou Chaânba) constituent une confédération de clans arabes qui s'est installée dans le Sahara algérien. Leur présence se manifeste principalement dans les régions du Mzaab et des ergs : occidentaux et orientaux (sud de la Tunisie et de la Libye, en Algérie) ainsi que dans plusieurs oasis et villes (Metlili-Chaamba, El Menia, Ouargla, El Oued, Grand Erg Occident, notamment Timimoun et Béni Abbès). Selon l'anthropologue Ahmed Ben Naoum, ils possèdent une origine berbère zénète. Arrivés en Afrique du Nord lors des invasions hilaliennes, ils se sont installés autour du Ksar de Metlili au début du XI^e siècle, repoussant les berbères zénètes. Au XV^e siècle, les Chaambas se fractionnent en trois grands clans : Mouadhi (El Goléa), Bou-Rouba (Ouargla) et Berezga (Metlili). Au XIX^e siècle, ils ont participé à des insurrections à Ghardaïa (1864) et à des raids contre les tribus berbères du Nord-Ouest (1876). Pendant l'occupation française, ils ont fourni des méharistes et ont été utilisés par l'armée française pour contrer les Touaregs et les insurgés du FLN. Les relations avec les communautés voisines ont donné lieu à des affrontements entre Chaambas malékites et Mozabites ibadites à Ghardaïa après l'indépendance de l'Algérie. Malgré des rivalités, les Chaambas et les Mozabites partagent des intérêts économiques et culturels, notamment à Ghardaïa, qui est devenue un centre économique régional.

⁴² **Arzew** (anciennement transcrit en français Arzeu) est une commune d'Algérie de la wilaya d'Oran. Arzew a une grande industrie pétrochimique ainsi qu'un port maritime. Elle abrite l'une des zones pétrochimiques les plus importantes d'Algérie.

⁴³ Probablement un restaurant parisien.

⁴⁴ Probablement un restaurant parisien.

Vous avez créé en plus un véritable centre. Enfin, je veux dire que tout était à faire.

Claude Cheysson : Alors, nous nous sommes d'ailleurs rendu compte du caractère très spécifique de cette réussite, car c'est une réussite, il faut bien le maintenir. Lorsque le moment de mon départ avait été décidé et qu'on allait vers la dissolution de l'Organisme saharien, dont le titre exact est « L'Organisme technique de mise en valeur des ressources du sous-sol saharien », ne croyez pas que cela est une organisation commune de l'agence saharienne, non c'est plus technique. Lorsque l'on s'est rendu compte que celle-ci allait disparaître, que le pétrole allait être entièrement nationalisé, on s'est demandé si le plan de coopération pouvait être renouvelé. Et Wormser⁴⁵ qui était venu négocier la fin de l'OS, de l'Organisme saharien, avait pour mission de négocier en même temps la remise sur pied d'un organisme de coopération industrielle, l'OCI⁴⁶. Moi, je n'y croyais pas beaucoup. Enfin, quand même, on a

⁴⁵ **Olivier Wormser**, né en 1913 et décédé en 1985, fut un diplomate et haut fonctionnaire français, dont la carrière s'étendait sur plus de trois décennies, couvrant la Seconde Guerre mondiale, la construction européenne et la diplomatie post-guerre. Formé à l'École libre des sciences politiques (Paris), diplômé d'un doctorat en droit, il devient attaché en 1934 au cabinet du ministre de la France d'Outre-Mer, Henry de Jouvenel. En 1936, attaché au cabinet du sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Pierre Viénot. Mobilisé en 1939, il rejoignit les Forces françaises libres ; sera à bord du Triomphant aux côtés du futur amiral Patou et travaillera à Londres avec Pierre Viénot. Le 17 août 1944, il fait partie de la première liste de quatorze anciens de la France libre intégrés sans concours dans l'administration des Affaires étrangères, aux côtés de Christian Fouchet et Étienne Manac'h. Son parcours diplomatique (post-1945) débute en 1948 comme Administrateur civil du ministère des Affaires étrangères par admission définitive, il participe à la reconstitution des services économiques du Quai d'Orsay après la Libération. En 1950-1966, il est nommé directeur des Affaires économiques et financières, dont le suivi des étapes de la construction européenne, la négociation du traité de Rome, l'analyse du Plan Beyen (1955) et l'opposition aux accords de libre-échange britanniques. En 1966-1968, Ambassadeur de France en Union soviétique où il est chargé de mettre en œuvre les décisions de de Gaulle (développement des relations économiques). En 1968, rapporteur sur la réforme du marché monétaire, en collaboration avec Robert Marjolin et Jean Sadrin (précurseur de la réforme de la Banque de France). En 1969-1974, Gouverneur de la Banque de France pour la mise en œuvre des réformes monétaires, participation à la loi du 3 janvier 1973 sur la Banque de France. En 1974-1977, Ambassadeur de France en République fédérale d'Allemagne afin de gérer les relations franco-allemandes pendant la période de la construction européenne. En 1978, il devient membre de l'Académie des sciences morales et politiques, une reconnaissance de son expertise en affaires économiques et diplomatiques notamment ambassadeur de France en Russie (1966-1968) et en Allemagne (1974-1977), et gouverneur de la Banque de France (1969-1974).

⁴⁶ **L'OCI (Organisme de coopération industrielle franco-algérien après 1962)** Après la signature des accords d'Évian en 1962, la France et l'Algérie ont cherché à consolider leur coopération économique. L'Organisme saharien (créé en 1958) a été progressivement remplacé par un nouveau cadre institutionnel : l'Organisme de coopération industrielle (OCI). Cet organisme a été mis en place dans le cadre de l'accord franco-algérien du 29 juillet 1965 sur les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie, et a repris les missions de l'ancienne structure saharienne tout en élargissant son champ d'action. Dans ses objectifs et missions, l'OCI servait de canal pour la contribution financière française à l'Algérie. Chaque année, la France s'engageait à verser 200 millions de francs, répartis entre un prêt de 160 millions de francs (taux d'intérêt de 3 % l'an, remboursable sur vingt ans) et un concours non remboursable de 40 millions de francs. En outre, le gouvernement français garantissait des crédits fournisseurs d'un montant annuel de 200 millions de francs. L'organisme devait examiner les projets industriels présentés par l'Algérie, évaluer leur faisabilité, et décider du financement approprié. Il pouvait également réaliser tout ou partie des projets, veiller à la réalisation de contrats « clé en main » et assurer la gestion matérielle et financière des services de l'ancien organisme saharien, notamment dans les travaux publics. L'OCI proposait un appui, une assistance technique pour la construction et le fonctionnement des unités industrielles, la formation professionnelle du personnel, et facilitait l'accès du marché français aux produits algériens. Elle pouvait également fournir une assistance technique en matière de commercialisation lorsque cela était utile. L'accord de 1965 ne se limitait pas à la coproduction ; il visait une industrialisation concertée de l'Algérie, en respectant la souveraineté algérienne et en créant de nouvelles

peu travaillé là-dessus. L'organisme a été mort-né parce que, là, on touchait à des problèmes, qui étaient des problèmes dont les Algériens s'occupaient d'Alger, comme le développement industriel et, en particulier, le Sahara, alors que le pétrole, les problèmes de santé, d'éducation et autres, c'étaient des problèmes particuliers au Sahara. Quand on a parlé de développement industriel, on n'était pas dans les problèmes particuliers au Sahara. On a traité des problèmes qui se posaient partout à travers l'Algérie et où une telle intégration n'était pas imaginable. Et, puis, les partenaires français n'avaient pas un besoin vital de pouvoir faire réussir cette structure de coopération. Alors que pour la Française des pétroles, comme pour l'ERAP, c'était vital que l'OCI réussisse.

C'était les deux partenaires alors.

Claude Cheysson : Il y en a trois dans cette affaire.

Pourtant il me semble qu'autour de 1963, le gouvernement algérien a une attitude beaucoup plus revendicative par rapport à l'exploitation du pétrole et, puis, du gaz, et qu'ils veulent mettre la main sur toute la production de la France, du sous-sol, ce qui entraîne justement des négociations qui aboutissent...

Claude Cheysson : Ce n'est pas vrai. Dès 1963, non bien entendu, à chaque réunion du Conseil d'administration, nous avons essayé de gratter un peu sur les taux, sur les redevances de passage des pipelines, des gazoducs, etc. C'est tout à fait normal, mais cela n'est pas grave.

Il me semble que les revendications algériennes deviennent d'un seul coup, beaucoup plus intransigeantes : pouvoir bénéficier à la sortie de la mine, de la quantité et à un prix qu'ils souhaitent, à obtenir qu'au moins 50 % du chiffre d'affaires soit dépensé en Algérie, toutes choses qui n'étaient pas revendiquées en 1962.

Claude Cheysson : C'est vrai, mais ce n'est pas très grave. Je dirais que c'est le genre de revendications auxquelles toute société pétrolière exploitant dans un pays étranger, était confrontée. Mais je n'ai pas de souvenir que cela ait causé de drames. Le code, la base même de tout cela, c'est ce qu'on appelle le Code pétrolier saharien⁴⁷. Celui-ci reste en vigueur

institutions et procédures au-delà des cadres juridiques classiques. La création de l'OCI a été officiellement lancée en 1965, mais son fonctionnement opérationnel a commencé dès 1966, lorsqu'elle a commencé à étudier les premiers projets d'équipement industriel. L'organisme était doté d'une gestion paritaire, c'est-à-dire que les décisions étaient prises conjointement par les représentants des deux États, reflétant ainsi l'esprit de coopération trans-étatique de l'accord de 1965. Les archives de l'OCI ont été conservées à l'ambassade de France à Alger, puis, ont fait l'objet de plusieurs rapatriements au Centre des Archives diplomatiques à Nantes (CADN). Elles sont classées dans la série 21PO/C, sous-série ambassade. Bilan, l'Algérie considérait l'OCI surtout comme un organisme de financement, mais son utilisation réelle était limitée.

⁴⁷ Le pétrole algérien: un enjeu pour la France (1958-1969) : <https://dune.univ-angers.fr/mwg-internal/de5fs23hu73ds/progress?id=QDA86UNlprA1ZddwKtPQNTykl35KARR4o-33ey319Uk>

jusque très très tard. Les Algériens commencent à parler d'avoir un code minier propre, qu'en 1964, je pense. Et on négociera très longtemps avant son entrée en vigueur.

Vous n'avez pas du tout l'impression qu'il y ait une tension qui se soit créée dans les rapports franco-algériens sur le pétrole.

Claude Cheysson : Vraiment pas !

Vraiment pas ? Et que tout naturellement, en fait, on est acquis aux accords de 1965...

Claude Cheysson : Non, vraiment pas, et je dirais presque que ça avait l'air d'un paradoxe, que la tension entre l'Organisme saharien et l'administration algérienne a été plus forte que la tension entre Algériens et Français. Oui, parce qu'il y avait quand même un ministère de l'Industrie. Au début, il n'y avait pas de direction des Mines. Il n'y avait qu'un ministère d'État et du Plan, mais ils en ont créé une, qui tournait dans le vide, car tout était traité par l'Organisme saharien et cela a été d'autant plus difficile que le ministre de l'Industrie de l'époque, dont j'ai oublié le nom (ce ne sera pas difficile à retrouver), était lui un des adversaires, on peut dire un ennemi, de mon Président, car il faisait partie des gens qui avaient été mis en place au moment de l'indépendance, et qui s'en mettaient plein les poches. C'est pourquoi, j'ai évoqué ce point-là tout à l'heure, le fait que cela ait été un grand résistant de l'intérieur qui me remplace, a coupé l'Organisme saharien de toute la clique du nouveau FLN dans des conditions très étranges, qui n'étaient pas pour faciliter plein de choses, et qui, là, par moment étaient très importantes, à juste titre.

Donc vous, Monsieur le Ministre, vous avez toujours pensé que, finalement, ce type de relations pouvait s'étendre dans la durée. Enfin, je veux dire que...

Claude Cheysson : Non.

Non, quand même ! Alors, vous avez perçu la vulnérabilité, je veux dire.

Claude Cheysson : Quand je suis parti, je sais que Couve⁴⁸ était exagérément pessimiste, en me donnant que trois mois d'existence. Mais quand je suis parti en 1966, et pour ça, vous

⁴⁸ **Maurice Couve de Murville**, né le 24 janvier 1907 à Reims et mort le 24 décembre 1999 à Paris, est un haut fonctionnaire, diplomate et homme d'État français. Il est Premier ministre du 10 juillet 1968 au 20 juin 1969. Collaborateur puis résistant et gaulliste durant la Seconde Guerre mondiale, il devient ministre des Affaires étrangères en 1958, une fonction qu'il occupe pendant dix ans. Il est ensuite ministre de l'Économie et des Finances pendant un mois. Après la démission de Georges Pompidou, il est nommé chef du gouvernement par le président de la République, Charles de Gaulle. Il reste Premier ministre pendant l'intérim d'Alain Poher. Il détient le record de brièveté pour un chef de gouvernement sous la V^e République pendant 22 ans, Édith Cresson battant ensuite ce record. Élu député de la 6^e circonscription de Paris pour la première fois en 1968, il exerce à nouveau ce mandat de 1973 à 1986. À la même époque, il est conseiller régional d'Île-de-France et conseiller du 8^e arrondissement de Paris. Il est sénateur de Paris de 1986 à 1995, année où il se retire de la vie politique.

pouvez demander le témoignage de pas mal de gens. Il n'y en a pas un de ceux qui participaient à cette aventure, qui pensaient que cela aurait duré plus d'un demi-siècle. Oui, parce que formellement, la souveraineté algérienne était intacte, enfin.

Par contre, cela a été le point de départ d'une coopération aussi dans le domaine du gaz, puisqu'on parlait de ça, qui a perduré au-delà du temps, puisque vous retrouverez tous ces problèmes de contrat gazier quand vous êtes ministre.

Claude Cheysson : Tout à fait !

Donc, je pense que peut-être votre vision des choses à l'époque, plus tard, à laquelle on arrivera aujourd'hui ou la prochaine fois, a certainement été marquée par l'expérience que vous avez pu contracter.

Claude Cheysson : En fait, votre question était : « Est-ce que votre formation d'ingénieur a contribué... »

Voilà, justement ! Oui, c'est ça.

Claude Cheysson : Donc, sur toute une série de mes expériences, l'essentiel est la part politique dont j'avais commencé à parler, d'une manière certainement exagérément personnelle, qui a été plus importante que ma capacité de compréhension technique. Mais, par moments, ma capacité de compréhension technique, mais pas vraiment ma capacité de compréhension technique. Oui, il était évident que je passais mon temps à voir des polytechniciens, alors cela facilitait un peu les choses. C'est une aventure extraordinaire. Est-ce qu'elle m'a donné l'illusion que cette expérience pouvait être renouvelée ? Par moment, oui, j'ai eu tort, il a fallu des circonstances exceptionnelles pour que tout soit possible à ce point. En revanche, cela a consolidé ma conviction que dans des entreprises conjointes, pourvu qu'elles soient globales et qu'elles ne portent pas que sur un aspect de l'activité, elles sont possibles. Lorsque je dis, qu'elles soient globales, c'est qu'elles ne portent pas uniquement sur la production ou que sur la commercialisation, mais sur la formation, la recherche, le préinvestissement, l'investissement lui-même, la gestion de la production, la commercialisation et tous les services qui sont liés à l'échange, les services financiers, les assurances, le fret, etc. Là, dans les entreprises conjointes, ce n'est pas possible, ni intéressant.

J'ai une idée que je retrouverai par la suite, qui n'aura aucune suite, mais c'est une idée que je retrouverai et qui me fera chaud au ventre. Je serai beaucoup d'années plus tard à la tête d'une industrie qui produit des engrais, des produits chimiques, de la potasse, etc., et nous sommes acheteurs de 10% de la production de l'Office des phosphates, 10% des phosphates, de la fissure et de la construction, 10% des fossiles blancs. À ce moment-là, je me suis beaucoup lié avec K. M. Lamrani⁴⁹, qui n'avait pas encore été nommé Premier ministre, qui était président

⁴⁹ **Mohammed Karim Lamrani**, né le 1er mai 1919 à Fès et mort le 20 septembre 2018, est un homme d'affaires et homme d'État marocain. Directeur général de l'OCP, propriétaire du Groupe Safari, il a été le Premier ministre de six gouvernements du Maroc depuis l'indépendance, tous sous le règne de Hassan II. En

de l'OCP⁵⁰, Office des phosphates. J'avais monté avec Lamrani l'idée que nous pourrions dans mon groupe identifier et distinguer les industries productrices de phosphates et que Lamrani, l'OCP pourrait en devenir actionnaire pour 7% qu'il paierait en phosphates. Ainsi, il deviendrait, lui, membre du club des chimistes européens⁵¹. C'est ce que j'appelais la coopération globale, la coopération entre l'OMC⁵², l'organisation chimique, l'OCP et le Bureau commercial. C'est important membre du Bureau commercial. Mais j'aurais voulu qu'elle devienne globale, et j'étais allé jusqu'au point de lui dire : « *Prenez une part chez nous.* » Cela, ce sont des idées évidemment qui datent au moins de... C'est une affaire qui a été abandonnée, mais je la crois très importante dans le partenariat que nous devons développer entre l'Europe et le sud de la Méditerranée, le sud et l'est de la Méditerranée, la Turquie. Il faut chercher des coopérations globales et je reprends mes différents points : formation, recherche, préinvestissement, investissement, gestion et surtout tous les services de taxes.

Je vous disais tout à l'heure, en évoquant tous les aspects de votre carrière, que vous avez toujours été intéressé par la Méditerranée, de toutes les façons.

1960, il entre au conseil d'administration de plusieurs grandes sociétés, telles que la Compagnie africaine des banques, les Charbonnages nord-africains, Royal Air-Maroc, la Banque marocaine du commerce extérieur et l'Union marocaine des banques. Il est élu vice-président de la Chambre de commerce de Casablanca en 1961, il en devient ensuite le président. Il devient secrétaire général de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP), entreprise qui s'occupe de l'exploitation et de la vente des phosphates, première ressource minière du pays sous le mandat de Jacques André Bondon. En mai 1967, Mohammed Karim Lamrani est nommé directeur de l'OCP. En 1976, quelques mois après la Marche verte et les accords de Madrid, c'est lui que le souverain, inquiet des conséquences de la guerre avec le Polisario, envoie à Washington à la rencontre de Henry Kissinger. En 1983, il occupe le poste de ministre du programme d'ajustement structurel, chargé des négociations avec les institutions financières internationales. En 1996, il est considéré comme l'homme le plus riche du Maroc

⁵⁰ **Le groupe OCP**, anciennement **Office Chérifien des Phosphates**, est un groupe industriel marocain fondé en 1920 et spécialisé dans l'extraction, la transformation et la commercialisation du phosphate et de ses dérivés. Il constitue l'un des principaux acteurs mondiaux de l'industrie des engrais, en étant notamment le premier exportateur de phosphate brut, d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés. En 1975, l'Office chérifien des phosphates devient le groupe OCP.

⁵¹ **Le Conseil européen de l'industrie chimique** ou **Cefic** (acronyme de son ancien nom, Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique) est la principale association professionnelle de l'industrie chimique. Il a été fondé en 1959 et son histoire suit celle de l'Union européenne. Son siège et ses bureaux sont situés à Bruxelles, rue Belliard. L'association a été fondée en 1957 sous le nom de "*Secrétariat international des groupements professionnels des industries chimiques des pays de la CEE (S.I.I.C)*". Deux ans plus tard, le Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique (Cefic) a vu le jour. Par ailleurs, les associations des industries chimiques de l'Association européenne de libre-échange (AELE) se sont également regroupées. En 1972, les deux organisations fusionnent sous le nom de Cefic pour mieux défendre les intérêts de l'industrie chimique au niveau international. En 1990, l'association a changé de nom et est devenue *l'European Chemical Industry Council*. L'acronyme Cefic a cependant été maintenu. De 2018 à 2020, le président du Cefic était Daniele Ferrari, de la société Versalis (Eni).

⁵² **L'Organisation mondiale du commerce (OMC)** est une organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce international entre les pays. Au cœur de l'organisation se trouvent les accords de l'OMC, négociés et signés en avril 1994 à Marrakech par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs assemblées parlementaires. L'OMC a pour but principal de favoriser l'ouverture commerciale. Pour cela, elle tâche de réduire les obstacles au libre-échange, d'aider les gouvernements à régler leurs différends commerciaux et d'assister les exportateurs, les importateurs et les producteurs de marchandises et de services de tous les pays adhérents à l'OMC, dans leurs activités. Depuis 2001, le cycle de négociation mené par l'OMC est le cycle de Doha. Bien que l'OMC ne soit pas une agence spécialisée de l'ONU, elle entretient des liens avec cette dernière. Le siège de l'OMC est au Centre William-Rappard, à Genève. Depuis le 1er mars 2021, sa directrice générale est Ngozi Okonjo-Iweala.

Claude Cheysson : C'est vrai ça.

C'est très intéressant parce qu'il y a, finalement, donc votre histoire sur le Vietnam, le problème de la Tunisie et, puis plus tard, soit finalement durant la période où vous êtes à la CEE, je pense que tout va vers le sud, enfin, vers les pré-négociations.

Claude Cheysson : C'est nous qui commençons. Oui, c'est de mon temps que les premiers accords de coopération sont signés avec le sud de la Méditerranée en 1975, 1976, 1977.

Voilà ! Or, cela ça va être très important, comme c'est M. Pisani⁵³ qui, ensuite...

Claude Cheysson : C'est toute une dynamique, ensuite. Cela a toujours été lié à...

Oui, cela m'a beaucoup frappé, c'est vraiment intéressant. Et, puis, lorsque vous êtes ministre, il y a l'intérêt de l'élargissement. Alors, là, ce sont les pays de la Méditerranée plus classiques, mais, enfin tout de même...

Claude Cheysson : Après, quand je suis allé à la Commission⁵⁴, il me manquait la Turquie. Oui, c'est vrai. J'accrocherai très fort sur la Turquie quand je serai ministre, parce que là, on voit absolument... Je suis dans un rapport très particulier avec les Turcs. Mais ce sont toujours les mêmes idées.

Oui, bien sûr !

Claude Cheysson : La reconnaissance de leur droit, de leur identité, de leur droit au non-alignement, sans prétendre que nous allons adopter le même texte qu'eux, et la recherche de coopération intégrée, dans des conditions qui donnent une certaine sécurité aux concessions qui ont pu être faites de part et d'autre. Quand je veux le dire simplement, je dis que plus un

⁵³ **Edgard Pisani**, né le 9 octobre 1918 à Tunis et mort le 20 juin 2016 à Paris, est un haut fonctionnaire et homme politique français. Il fut résistant, ministre de l'agriculture sous de Gaulle, député européen et auteur d'ouvrages sur l'Europe et le tiers-monde, servant sous deux présidents, de Gaulle et Mitterrand.

⁵⁴ **La Commission européenne** est créée en 1958. Elle est née de la Communauté économique européenne (CEE) avec le traité de Rome. Son premier président est Walter Hallstein (1958-1967). Son évolution institutionnelle (1970-1980) porte sur l'élargissement aux pays du Nord et du Sud (Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal). En 1993, par le traité de Maastricht, la Commission devient l'organe exécutif de l'Union européenne (UE). En 2009, le traité de Lisbonne renforce ses compétences et le rôle de la Commission, notamment en matière de législation et de supervision du budget. Les présidences suivantes sont : 1970-1972, François-Xavier Ortoli ; 1985-1995, Jacques Delors ; 1999-2004, Romano Prodi ; 2004-2014, José Manuel Barroso ; 2014-2019, Jean-Claude Juncker ; 2019-2026, Ursula von der Leyen. Les rôles clés de la Commission sont de : proposer la législation européenne ; mettre en œuvre les décisions du Parlement et du Conseil ; gérer le budget de l'UE et veiller au respect du droit communautaire.

homme, plus un pays est pauvre, plus il est important de savoir de quoi il disposera l'année suivante et dans les deux ans qui suivent. Ainsi, il pourra programmer son développement, ce dont il disposera en termes de cadre, d'éléments d'identification de sa capacité, d'argent, tout cela est exprimé en termes réels. Et quand je dis argent, cela veut dire ce qu'il pourra acheter avec cet argent.

Oui, c'est ça. J'allais dire, c'est ça qu'on retrouve.

Claude Cheysson : C'est là que dans un protocole particulier, le Protocole sucre⁵⁵, nous nous sommes engagés à acheter à des producteurs de canne, des quantités prédéterminées, garanties cinq ans à l'avance, à un prix qui est le prix intérieur de la Communauté.

Ce qui était très intéressant à l'époque.

Claude Cheysson : C'est-à-dire que c'est une somme qui correspond à tant de kilos de machines-outils, tant de kilomètres de câblage, etc. C'est toujours cette idée de la stabilité, de la prévisibilité, de ce dont on dispose pour assurer le développement, la faisabilité en matière d'accès au marché, en matière de formation, etc. C'est ce qu'on appelle la coopération globale. Cela, je l'ai appris par la faveur des références que je vous ai indiquées, là.

Maintenant, je pensais à une question par rapport à ces problèmes de conventions, par exemple de Lomé, et à votre réflexion de tout à l'heure sur Jacques Chirac⁵⁶ et la PAC⁵⁷. Il

⁵⁵ Convention ACP-CEE de Lomé - **Protocole n° 3 sur le sucre ACP** : <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/80fec5b4-4be2-4342-9c30-9ad1a3f3724f/language-fr>

⁵⁶ <https://www.elysee.fr/jacques-chirac>

<https://www.info.gouv.fr/les-anciens-premiers-et-premieres-ministres-de-la-ve-republique/jacques-chirac-1986-1988>

⁵⁷ **La Politique Agricole Commune (PAC)** est une politique européenne mise en place en 1962. Elle constitue l'une des plus anciennes politiques de l'Union européenne (UE) et est coordonnée par la Direction générale « Agriculture et développement rural » de la Commission européenne à Bruxelles. La PAC a pour objectifs principaux : fournir des denrées alimentaires abordables aux habitants de l'UE ; assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs ; moderniser l'agriculture et développer la production ; lutter contre le changement climatique et gérer les ressources naturelles de manière durable ; préserver les zones rurales et les paysages dans l'ensemble de l'UE ; promouvoir l'emploi dans l'agriculture, l'industrie agroalimentaire et les secteurs associés. La PAC est financée par deux fonds relevant du budget de l'UE : le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) qui soutient et finance les aides directes aux agriculteurs. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) qui finance les mesures de développement rural. La PAC a connu plusieurs réformes pour s'adapter aux nouveaux défis : 2003, rupture du lien entre les aides et la production. 2013, renforcement de la compétitivité, promotion de l'agriculture durable et de l'innovation. 2023, mise en place de plans stratégiques nationaux (PSN) pour la période 2023-2027, visant à accompagner la transition vers une agriculture plus durable tout en garantissant la sécurité alimentaire. En France, la PAC est mise en œuvre par l'État et les Conseils régionaux. Elle dispose d'un budget de 55 milliards d'euros par an et inclut des mesures obligatoires comme les aides directes aux agriculteurs, ainsi que des mesures facultatives telles que les aides à l'élevage, le soutien à la bio, et les aides aux agriculteurs en difficulté. La PAC reste un outil essentiel pour accompagner les exploitations agricoles face aux nouveaux défis tout en répondant aux objectifs généraux de l'UE.

est bien évident que, par exemple, lorsque vous êtes chargé de négocier ces problèmes à Bruxelles. Nous sommes dans les années 2000, et c'était dans les années 1970, la situation n'est pas brillante en Europe et en France, notamment. Il y a donc la question de la concurrence de ces produits, évidemment pour les produits qui sont déjà en surproduction dans la Communauté. Comment se sont réglés les arbitrages avec, par exemple, les autres commissaires, parce qu'au fond, on va continuer sur cette lancée ? Et je voulais aussi savoir justement, si au sein de la Commission, vous aviez, bien sûr, dans la direction quelqu'un qui travaillait avec vous. Vous aviez le sentiment que ces problèmes du sud avaient une réelle importance ou est-ce que face à des difficultés, je pense par exemple au lobbying des groupes de pression d'agriculteurs de la Communauté, comment ces problèmes étaient réglés par ce que l'on sait que, à la Commission il faut arriver au consensus. Alors, comment vous en sortiez-vous ?

Claude Cheysson : Là, nous entrons dans un autre chapitre.

Oui, c'est ça, parce que finalement, je crois que c'est quand même intéressant.

Claude Cheysson : C'est une entrée, ça ! Alors, cela exige une remarque préliminaire. La vie à la Commission est très morcelée, parcellisée dirais-je. Donc, mes collègues ne s'occupent guère de ce que, moi, commissaire au Développement, je fais. Sauf que, tout d'un coup, on leur dit que telle orientation peut avoir un impact sur eux. Mais ça ne sera jamais sur eux, d'ailleurs, ça sera sur l'un d'entre eux. Mais cela serait retombé sur eux, pas sur l'un d'entre eux et, en particulier je vous avais évoqué que certaines des préférences que nous accordons aux pays de Lomé vont avoir un effet de concurrence à l'intérieur de la Communauté. Alors, ce sera là le moment où il faudra obtenir du commissaire à l'Agriculture, du commissaire au budget directement concerné, de la compréhension. Mais cela ira dans les cas extrêmes. Parfois, on arrive à des marchandages assez pittoresques. Je vous raconterai une histoire, un coup tordu, j'en ai eu quelques-uns dans ma vie, mais celui-là est un des plus pittoresques.

Nous négocions la Convention de Lomé. On a dit le début et les raisons pour lesquelles on en était arrivé, au type de négociations qui sont ouvertes. Les gouvernements sont loin de suivre, sauf certains sur certains sujets. Bref ! Coup de chance extraordinaire, Jim Callaghan⁵⁸ devient Premier ministre en Angleterre, et c'est dans la circonscription de Jim Callaghan que se trouve la plus grosse raffinerie de sucre d'Angleterre. Voilà, mon Jim Callaghan très intéressé d'avoir une fourniture garantie de canne à sucre, à un prix préétabli, provenant en plus de territoires ex-britanniques, donc de Fidji, de l'Île Maurice, de Guyana et quelques autres. Il s'agit principalement de ceux-là, donc l'idée qu'on pourrait avoir quelque chose comme un Protocole sucre à la fin des négociations, intéresse Callaghan. C'est un moment où, c'est le premier moment, où les Anglais, cela devait être en 1974 ou quelque chose comme ça, où les Anglais grincent terriblement sur le coup de la PAC, et mon collègue de l'Agriculture qui est un Néerlandais, est très heureux d'apaiser les Anglais. Pendant le même temps, le Protocole sucre va coûter de l'argent, ces garanties à un producteur de canne à un prix qui en est onéreux sur le plan mondial. C'est un prix interne à la Communauté. Alors, on monte un coup

⁵⁸ **Leonard James Callaghan**, dit James Callaghan et parfois surnommé Jim, Baron Callaghan de Cardiff, né le 27 mars 1912 à Portsmouth (Île de Portsea) et mort le 26 mars 2005 à Ringmer (Sussex de l'Est), est un homme d'État britannique, membre du Parti travailliste et Premier ministre du Royaume-Uni de 1976 à 1979.

complètement tordu. Suivez-moi, c'est-à-dire que nous allons dire aux Anglais : « *Et si on finançait le coup du Protocole sucre sur la politique communautaire commune.* »

Oui, ça paraît un peu...

Claude Cheysson : Les Anglais, pour avoir le Protocole sucre, acceptent. Du coup, leurs protestations sur certains aspects de la PAC, disparaissent.

C'est un projet communautaire parce que ce n'est qu'une histoire du budget de la Communauté sans la PAC. Prenons la question plus sérieusement. C'est le moment où il faut un arbitrage et, considérant l'importance d'un tel développement, voir s'il est acceptable par un commissaire à qui cela pose des problèmes. Mais, le plus important, si c'est acceptable aux pays qui posent des problèmes. Et ce ne sera pas toujours facile ! Prenons un autre aspect de la Convention de Lomé qui a amené à des difficultés pour être conclue, et qui amène encore à des difficultés à l'heure actuelle. C'est le Protocole banane⁵⁹. La France avait obtenu de la Communauté un régime particulier, un quota, pour l'achat de bananes des territoires d'outre-mer et des pays de la Convention de Yaoundé. Il a paru souhaitable d'étendre ça à tous les pays de Lomé. Les Allemands ont poussé des glapissements. Tant que ce n'était que le gouvernement allemand, ce n'était pas très grave car le gouvernement allemand était lié, je dois dire. Durant toute la négociation de Lomé, les Allemands ont été d'une parfaite loyauté. Les Allemands étaient liés par ce qui semble avoir été un engagement d'Adenauer⁶⁰, en face du général de Gaulle, qui était, je le cite : « *Le Traité de Rome, les droits de la collaboration avec vous... Mais nous avons des obligations outre-mer, et il faut que vous acceptiez un sacrifice vis-à-vis des pays qui nous intéressent beaucoup.* » Les Allemands ont été... Ils l'ont accepté depuis, alors que le Conseil dernier était pour eux que de peu d'intérêt.

⁵⁹ **Le Protocole banane** de la CEE, a été annexé en 1957 au traité de Rome, à la demande de l'Allemagne de l'Ouest. Il visait à permettre à l'Allemagne d'importer des bananes de pays tiers sans être soumis aux droits de douane, créant ainsi un marché libre en parallèle des marchés nationaux, protégés des autres États membres. Cette mesure a créé un marché distinct, appelé le marché allemand, qui coexistait avec les marchés nationaux protégés et libres d'accès des autres États membres. L'objectif était l'élimination des droits de douane des bananes importées en provenance de pays tiers qui bénéficiaient d'un tarif nul, contrairement aux autres produits soumis au tarif douanier commun de la CEE. Le protocole prévoyait un contingent de 2,2 millions de tonnes, avec un droit de 75 écus par tonne pour les livraisons provenant des pays d'outre-mer. En excluant les bananes tierces du régime tarifaire commun, le protocole protégeait les producteurs de bananes des régions ultrapériphériques de l'Europe et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) qui bénéficiaient de liens préférentiels avec la Communauté. Le protocole a été en vigueur pendant plus de trente ans, jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Acte unique européen en 1993. À partir de 1993, la réglementation communautaire du marché de la banane a été introduite (règlement 404/93) afin d'assurer la libre circulation tout en protégeant les producteurs européens. Le protocole a été progressivement remplacé par l'Organisation commune du marché de la banane (OCMB), qui a été révisée en 1998 pour tenir compte des exigences du GATT et de l'OMC.

https://www.cvce.eu/obj/traite_instituant_la_cee_protocole_concernant_le_contingent_tarifaire_pour_les_importations_de_bananes_rome_25_mars_1957-fr-3bcfd762-ac40-422d-90a3-1bef6b69d255.html

⁶⁰ **Konrad Hermann Joseph Adenauer**, né le 5 janvier 1876 à Cologne et mort le 19 avril 1967 à Rhöndorf, est un homme d'État allemand. Maire de Cologne, opposant aux nazis après leur arrivée au pouvoir, membre de l'Union chrétienne-démocrate, il est le premier chancelier fédéral de la République fédérale d'Allemagne, de 1949 à 1963. À la tête du gouvernement, il est l'auteur de son redressement et de son ancrage atlantiste et européen. Il est ainsi souvent considéré comme le « fondateur » de l'Allemagne contemporaine. Avec le général de Gaulle, il est l'un des promoteurs de la réconciliation franco-allemande. Il est également considéré comme l'un des pères fondateurs de la construction européenne. Surnommé Der Alte, « le vieux », il est le plus vieux dirigeant exécutif dans l'histoire de l'Allemagne, ayant quitté la chancellerie fédérale à 87 ans.

Naturellement, sur les Allemands, nous utilisons notre contrat de bananes et, dans le contrat de bananes, ce n'était pas le gouvernement allemand, c'était une multinationale. Une multinationale, c'est drôlement plus puissant que le gouvernement de Bonn.

Parce qu'elles auraient voulu écouler leurs propres productions ?

Claude Cheysson : Eh bien, oui ! Une multinationale, *United Fruit*⁶¹. Et on a racheté le premier Protocole banane après les négociations de Lomé et à chaque renouvellement des conventions de Lomé. On en a même discuté avec les Allemands et, comme vous l'avez vu, ça se ressort encore à l'heure actuelle. Donc, les concessions qu'on doit faire dans une négociation, dans les négociations avec les pays du tiers-monde, peuvent blesser en effet certains commissaires, et ce qui est plus grave, certains gouvernements peuvent mettre en balance des concessions à faire, de part et d'autre, cela n'est pas toujours facile. Parfois, on invente des modes particuliers d'action. Dans le cadre de la Convention de Lomé, le plus important qui a été inventé en la matière dans Lomé, étant donné où j'étais, lorsque nous sommes arrivés au bout de la négociation de Lomé. On a eu une difficulté considérable, c'était que les Allemands trouvaient que le Fonds européen de développement⁶² étendu aux 50 pays, était beaucoup trop lourd pour eux. C'est là que nous avons fait quelque chose qui est tout à fait irrégulier, mais irrégulier au sens propre du terme, et qui a perduré, c'est-à-dire que la Convention de Lomé n'est pas financée par l'actuelle Communauté. C'est un budget inter-étatique, intergouvernemental qui finance Lomé, contrairement à tous les autres accords d'association. C'est une chose qu'on dit très peu.

Oui, c'est ça.

Claude Cheysson : Et le résultat étant que dans ce financement hors budget communautaire, donc hors procédures communautaires, c'est très étrange, c'est en pleine violation des procédures de la Communauté. Dans ce financement hors procédures communautaires, les clés budgétaires ne sont pas les mêmes que celles qui ont satisfait les... À chaque renouvellement de convention, il en sera de même dans la discussion qui est actuellement bloquée. Eh bien, à la dernière minute, ceux qui sont les plus intéressés à la Convention de

⁶¹ **La United Fruit Company (UFCO)** était une multinationale américaine spécialisée dans le commerce de fruits tropicaux, principalement des bananes. Fondée le 30 mars 1899, par la fusion de la Boston Fruit Company et des sociétés de négoce de bananes de Minor C. Keith, elle siège à Boston, puis à La Nouvelle-Orléans et en Louisiane. Ses activités portaient sur la production, le transport (chemins de fer, flotte de bateaux à vapeur) et la distribution de bananes, ananas, pamplemousses, etc. La UFCO a exercé une influence profonde sur plusieurs pays d'Amérique latine, créant les fameuses « républiques bananières » (Costa Rica, Honduras, Guatemala, etc.). Elle a souvent été accusée de néocolonialisme, de soutien à des coups d'État et de manipulation de gouvernements pour protéger ses intérêts. Le massacre des bananeraies de 1928 au Colombie, où des travailleurs furent tués, est un exemple de son impact violent. En 1970, elle fusionne avec AMK pour former *United Brands Company*. En 1984, elle se transforme en *Chiquita Brands International*.

⁶² **Le Fonds européen de développement (FED)** est l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération au développement aux pays ACP ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Au sein de la Commission européenne, c'est la Direction générale Développement et Relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (DG DEV) qui en programme les ressources. Le traité de Rome de 1957 avait prévu sa création pour l'octroi d'une aide technique et financière, initialement aux pays africains toujours colonisés à cette époque et avec lesquels certains États ont eu des liens historiques.

Lomé, augmentent leur propre pourcentage de 0,12% - 0,17 %, les Allemands diminuent d'autant, et on obtient un accord. Donc, arbitrage, négociation, compromis et, parfois, compromis dans des conditions qui montrent que, contrairement à ce que tout le monde raconte, les procédures communautaires sont très souples et, en particulier, permettent qu'on les appuie quand cela est nécessaire. Vous riez, mais c'est comme cela. (rires) Et même, vous en avez deux pour le prix d'une...

Ah, oui, c'est intéressant.

Claude Cheysson : Finalement, sur la Convention de Lomé, il n'y a qu'une seule chose qui a été financée par le budget communautaire, c'est le Protocole sucre et cela n'est pas au titre du développement mais au titre de la politique économique commune. Heureusement !

Et dans le système, il y a donc eu un système de prêts, de dons, il y a eu des participations internationales, est-ce qu'il y a eu une aide internationale pour financer ou cela a été un budget uniquement intergouvernemental des membres de la Communauté ?

Claude Cheysson : C'est un exercice intergouvernemental, ce qui est étrange parce que le traité est un traité avec la Communauté, alors on est obligé de dire que la Communauté nécessite des États membres, car les États membres prennent un engagement direct dans le financement. Le reste c'est en privé, pas par la Communauté. Mais ce qui est curieux, c'est qu'après cela, des décisions seront prises, selon les procédures communautaires, bien qu'elles fassent jouer des financements nationaux directs. Tout ceci étant conjugué avec les crédits de la Banque européenne d'investissement⁶³ qui, elle, est entièrement communautaire.

Non ! Les structures communautaires - vous m'écartez du point de départ - ont été assez remarquablement flexibles. Les auteurs du Traité de Rome ont été géniaux. Ils ont très bien compris que la Communauté n'était pas un État, n'était pas à nous. Je dirais là que la discussion est terminée.

⁶³ **La Banque européenne d'investissement** ou **BEI** (en anglais European Investment Bank, en allemand Europäische Investitionsbank) est l'institution financière des États membres de l'Union européenne. Elle est créée en 1957, avec le traité de Rome. Elle siège à Luxembourg mais dispose également de bureaux à Bruxelles, Paris, Rome, Helsinki, Athènes, Berlin, Lisbonne, Londres, Madrid, Varsovie, Istanbul, Bucarest, Tunis, Dakar, Rabat, Nairobi, Fort-de-France, Sydney, Pretoria et au Caire. La BEI a été créée en vertu du traité de Rome, qui est entré en vigueur le 1er janvier 1958. Parfois désignée comme la plus grande banque multilatérale de développement (BMD), elle était la première banque régionale de développement au monde. La BEI a été créée pour faciliter un développement équitable dans l'UE grâce à l'octroi de prêts aux régions moins développées, ainsi que pour soutenir le marché intérieur de l'UE. Elle intervient dans 140 pays à travers le monde. Elle effectue environ 10% de ses investissements en dehors de l'UE afin d'appuyer les politiques européennes de coopération et d'aide au développement. Elle a pour principal but d'emprunter sur les marchés financiers pour financer des projets au sein de l'Union européenne. La BEI finance également des projets en dehors de l'Union européenne notamment dans les pays partenaires méditerranéens, par son fonds euro-méditerranéen d'investissement et de partenariat (FEMIP).

Oui, bien sûr !

Claude Cheysson : Les structures fédérales ou confédérales diplomatiques, cela n'a aucun sens. Vous avez de l'hyper fédéral : la Cour de justice⁶⁴ parce que les arrêts de la Cour de justice sont applicables, sans appel possible, à l'ensemble des juridictions nationales, de tous les niveaux, de plein droit. On ne peut pas trouver plus fédéral. À l'extrême inverse, la politique étrangère, etc., nous sommes à une Assise diplomatique et l'inscrire n'a rien changé. Même si cela n'a rien changé, je tiens à préciser que dans un domaine qui avait été ouvert à la politique étrangère commune, qu'après une prise de décision à l'unanimité, vous étiez mort, je dis bien, diplomatique. Entre les deux, vous avez des fondements confédéraux, première chose. Deuxièmement, la Communauté n'est pas une structure étatique, et n'est pas destinée à le devenir. C'est pourquoi les institutions ne se sont pas calquées, et c'est d'une gravité extrême. En fait, il y a une possibilité totale pour moi de les calquer sur des structures étatiques.

Le Conseil des ministres est le pouvoir législatif, un tout petit peu tempéré parce que le Parlement européen peut faire des observations, mais les décisions sont prises par le Conseil des ministres. Le ministre a une limitation à son pouvoir législatif, c'est le droit exclusif d'initiative de la Commission. Il n'existe pas de structure étatique. Le Conseil des ministres, d'autre part, est une partie non négligeable du pouvoir exécutif. Dans le courant des institutions, la Commission, formellement, elle n'est pas un pouvoir, elle ne peut prendre aucune décision, mais elle a cette attribution extraordinaire dans le domaine du législatif, qui est le pouvoir exclusif d'initiative, tout vient d'eux, c'est étrange. Elle a des attributions non négligeables d'exécutif par délégation du Conseil des ministres. Elle a même au titre de la législation sur la concurrence, le directif, sur la concurrence, le délibératif. Elle a un pouvoir judiciaire puisqu'elle peut procéder à des sanctions, de même qu'à des amendes, le lever d'amendes.

Le Parlement européen a un droit délibératif, qui est important, il a des possibilités qui affectent le pouvoir exécutif, lié par l'exigence sur l'accord du domaine budgétaire. Il n'a pas de véritable pouvoir législatif et, enfin, je vais dire une énormité mais c'est volontaire, il n'est pas le représentant des peuples et ne l'est plus du tout, en particulier, depuis qu'on a procédé à l'élection directe. Auparavant, l'Assemblée européenne était composée de parlementaires nationaux, qui eux sont des élus de leur peuple. Depuis que l'on est arrivé à l'élection directe, on procède par scrutin de listes. Le scrutin de listes compte tenu du nombre nécessairement

⁶⁴ **La Cour de justice des Communautés européennes (CJCE)** Avec le traité de Paris de 1951, qui instituait la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), la Cour de justice de la CECA fut créée. Par la suite, avec les traités de Rome de 1957, instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et la Communauté économique européenne (CEE), la Cour de justice de la CECA fut remplacée par la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE). Cette dernière devint alors la juridiction commune aux trois communautés. Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le 1er décembre 2009, on parle de Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et non plus de CJCE. Elle est l'une des sept institutions de l'Union européenne. Elle regroupe deux juridictions : la Cour de justice et le Tribunal (une troisième juridiction, le Tribunal de la fonction publique, a été dissoute le 1er septembre 2016). Le siège de l'institution et de ses différentes juridictions est à Luxembourg. La Cour veille à l'application du droit de l'Union et à l'uniformité de son interprétation sur le territoire de l'Union. À cette fin, elle contrôle la légalité des actes des institutions de l'Union européenne et statue sur le respect, par les États membres, des obligations qui découlent des traités. Elle interprète également le droit de l'Union à la demande des juges nationaux. La Cour administre sa propre infrastructure ; ce qui inclut les traducteurs, qui en 2012 représentaient 44,7 % de l'équipe de l'institution.

réduit de parlementaires. Remarquez que l'on peut dire que les parlementaires européens sont des élus des partis. Eh oui !

Mais ce n'est pas strictement obligatoire, je veux dire, qu'il devrait pouvoir y avoir d'autres modes de scrutin, en fait. Mais comment ?

Claude Cheysson : L'Angleterre l'a tenté, elle le maintient mais elle a eu des difficultés pendant longtemps. La France a droit à 81 députés, 81 circonscriptions.

81 circonscriptions ?

Claude Cheysson : Ce sera moins d'ailleurs par la suite, car on n'en sort pas. Il faut ramener les scrutins de listes. Les scrutins de listes pour une autorité qui est aussi lointaine que le Parlement européen, lointaine géographiquement, lointaine par ses fonctions, attributions. Finalement, c'est la liste faite par les partis politiques.

Enfin ! Ce Parlement a été doté de pouvoirs plus importants depuis Maastricht⁶⁵. Mais pas à l'époque où...

Claude Cheysson : Quoique je ne sois pas convaincu.

Vous n'êtes pas complètement convaincu, vous n'avez pas lu les possibilités concernant la pleine investiture maintenant des commissaires, justement.

⁶⁵ **Le traité de Maastricht**, officiellement le traité sur l'Union européenne, est le traité fondateur de l'Union européenne. Il structure l'Union européenne autour de trois piliers : les Communautés européennes, la politique étrangère et de sécurité commune, et la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Le traité institue également une citoyenneté européenne, renforce les pouvoirs du Parlement européen et institue l'Union économique et monétaire. Sur le plan juridique, le traité de Maastricht est à la fois un traité fondateur, établissant le traité sur l'Union européenne, et un traité modificatif. Il modifiera en premier lieu le traité instituant la Communauté économique européenne (CEE, à Rome en mars 1957) qui deviendra le traité instituant la Communauté européenne (TCE) mais également les traités instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA en 1951) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom, à Rome en 1957).

Le traité de Maastricht, ratifié en 1992 et entré en vigueur le 1er novembre 1993, a instauré une Union européenne à trois piliers et défini les critères pour l'adhésion à la zone euro. Il a été signé le 7 février 1992 à Maastricht (Pays-Bas) et est entré en vigueur le 1er novembre 1993. Il a remplacé le traité instituant la Communauté économique européenne (CEE) par le traité instituant la Communauté européenne (CE) et a introduit trois piliers pour l'Union européenne. La Communauté européenne remplace la CEE et intègre les Communautés du charbon et de l'acier (CECA) ainsi que l'Euratom, la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), la Coopération intergouvernementale en matière de politique étrangère, la Coopération policière et judiciaire en ce qui concerne la justice et les affaires intérieures (JAI). Le premier pilier relève de l'action communautaire, les deux autres de la coopération intergouvernementale.

Claude Cheysson : Non.

Vous n'avez même pas eu les possibilités concernant ce qu'on appelle l'investiture, maintenant, des commissaires, justement ?

Claude Cheysson : Ce n'est pas encore fait. Le Parlement, de tout temps, a eu le droit de censurer les Commissions.

Mais il ne l'a pas utilisé, autant que je sache.

Claude Cheysson : Il ne l'a jamais utilisé et il a toujours été reconnu que c'était inimaginable. En réalité, quand est-ce que le Parlement a-t-il été tenté de censurer les Commissions ? Quand il est entré en désaccord avec le Conseil, mais jamais pour marquer un désaccord avec les Commissions. Elles ont chacune des crises, et il y en a eu plusieurs. On a parlé plus ou moins sérieusement de censurer la Commission. Le Conseil a été amené à dire très tranquillement que c'est lui qu'on pouvait frapper, mais le Parlement devait savoir qu'il reviendrait aux mêmes commissaires. D'autre part, n'oublions pas la réalité des choses. Là, je sors de l'aspect juridique. Je viens de rappeler que les élus sont pris parmi les élus des partis. Donc, sur les sujets importants, sur les élus mineurs, l'on pourrait imaginer une nette opposition du Parlement qui serait absolument contraire à celle du Conseil. Mais, sur les sujets importants, les parlementaires européens sont liés par les positions d'opposition de leurs partis au niveau national. Oui, c'est comme cela.

Il pourrait y avoir parfois désaccord...

Claude Cheysson : Oui, sur les sujets mineurs.

Oui, c'est ça, peut-être.

Claude Cheysson : Pas sur les sujets importants. Je vais vous en donner un exemple. J'étais encore parlementaire à ce moment-là, lorsqu'est venu en discussion au Parlement, où mon avis était nécessaire, était requis : l'élargissement à la Norvège, la Finlande, la Suède, la Finlande. Nous étions un certain nombre, de droite et de gauche, mais sur les grands sujets, il n'y a pas de droite et de gauche. Le partage se fait à l'intérieur de la droite et à l'intérieur de la gauche. Nous étions un certain nombre, et les Français, Jean-Luc Boulanger⁶⁶, moi-même.

⁶⁶ **Jean-Luc Boulanger**, a exercé la fonction de membre de la Commission des Communautés européennes pendant la période 1973-1981. Cette période correspond à la première phase d'élargissement de la Communauté (entrée du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni en 1973) et à la mise en place de nouvelles politiques (marché intérieur, environnement, recherche, etc.). La Commission des Communautés européennes était l'organe exécutif chargé de proposer des législations, de mettre en œuvre les décisions des institutions et de veiller au respect du droit communautaire. Entre 1973 et 1986, la Commission comptait quatre collèges et quarante-cinq commissaires qui se succédaient, afin de répondre aux défis d'élargissement et de réformes internes. Le cadre de travail de la Commission a évolué avec la création du Conseil européen et la montée en puissance du Parlement

Il nous a dit : « On va dire que le Parlement doit exiger la réforme des institutions avant que l'élargissement devienne effectif. » Ce qui paraissait l'évidence. Il n'y a pas un groupe de discussion au Parlement où on ne l'a pas reconnue, il fallait imposer cela. Je dirais d'ailleurs que certains, au niveau national, auraient souhaité que cette exigence soit posée. Et, puis, on est arrivé au vote.

Alors, dans les groupes socialistes dont je faisais partie, les Espagnols nous ont dit : « *Il ne faut pas faire cela, c'est une idée dont on ne peut accepter d'être responsables. Pourquoi serait-on responsables d'eux ?* » Il faut les chrétiens démocrates allemands. Le résultat est qu'on est passé au vote. On était quelques Français à voter contre l'élargissement sans la réforme des institutions. Et dans les autres pays, c'était très clair, les partis politiques, les membres des groupes relevant d'un parti qui était au pouvoir chez lui, ont voté pour l'élargissement immédiat. C'est la majorité. Il en sera de même sur les grands sujets. Vous voyez ce que je veux dire ?

Oui, ce que je peux dire...

Claude Cheysson : En d'autres termes ! Alors, là, nous allons dans un autre sujet. Aujourd'hui, c'est une conversation à bâtons rompus. Est-ce à dire que la démocratisation est suffisante dans la Communauté ? Certainement pas. Mais je pense que l'introduction d'un contrôle démocratique plus grand sur les activités de la Communauté, ne se fera pas principalement pendant le contentieux des partis au Parlement. En revanche, ce que je comprends et ce que, moi, je recommande depuis longtemps, c'est que les parlementaires européens, pendant toute la législature à laquelle j'ai participé, reconnaissent à la quasi-unanimité qu'elle était nécessaire, savaient que nous distinguions mieux qu'il y ait une hiérarchie des normes, ce qui doit relever entre ce qui doit relever du législatif, de la loi, c'est-à-dire du règlement, le règlement étant laissé aux États dans une option de travail, avec éventuellement une obligation de compte rendu, la Communauté ne traitant que ce qui relève de la loi. Alors qu'il soit convenu que les débats sur les lois soient publics. Il n'y a pas de démocratie au monde où l'on fait la loi dans le secret. C'est le cas à l'heure actuelle. Supposez que ceci soit adopté. D'abord, cela allégera beaucoup les travaux du Conseil et de la Commission. Deuxièmement, les médias sont informés de la préparation des lois. Alors que pour le moment, on ne connaît cela qu'une fois, les compromis intervenus à l'intérieur du Conseil des ministres, alors que l'intervention formelle des parlements nationaux, n'a plus de possibilité d'action. À ce moment-là, les parlements nationaux pourront suivre ce que font leurs ministres et exercer leurs droits de contrôle démocratique. Donc, la démocratisation comporte plusieurs mesures certainement, mais comporte, en particulier, la limitation du nombre de cas où le contrôle démocratique est requis, l'affirmation du principe que, dans ces cas-là, les discussions sont publiques, et la mise en veilleuse, la mise en alerte des parlements nationaux, dès le début des discussions sociales. Le Conseil des ministres sera alors rassuré au niveau du démocratique habituel, évoluant. Voilà un exemple !

européen, élu au suffrage universel à partir de 1979. Durant son mandat, la Commission a dû animer et approfondir le projet européen face aux crises économiques (crise pétrolière de 1973) et aux transformations politiques (transition démocratique en Grèce, Espagne et Portugal).

https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/history-eu/historical-archives-eu-institutions_fr

Sur ce sujet-là, le Parlement européen a voté, je crois une fois, une recommandation, c'est très intéressant pour comprendre la différence de nature entre la Communauté et un niveau structurel étatique. Vous avez immédiatement l'unanimité des États membres. Pourquoi ? La construction communautaire, chère Madame, est fondamentalement une construction intergouvernementale, fondamentalement. Ce n'est pas la volonté du peuple qui a amené à faire l'Europe, c'est la volonté des gouvernements, de toutes les tendances, devant l'impossible conflit qui a eu lieu entre nous, et par la coalition de nos capacités, de nous donner un poids à l'extérieur et à l'intérieur, d'ailleurs, qui soit assez grand. Ceci demeure, c'est notre part de la coalition exécutive, et l'on peut citer des dizaines de cas où c'est une administration nationale qui est venue demander à la Commission de passer un texte sur tel sujet, parce qu'elle savait qu'il ne passerait en aucun cas devant son propre parlement. C'est arrivé combien de fois ?! Tel le gouvernement français, comme les autres, disant : « *Traitez donc tel sujet, cela ne passera pas. Mais, proposez telle directive au Conseil des Ministres...* » Même que dans un certain nombre de cas où les Italiens, qui ne craignent pas de dire des vérités, ajoutaient : « *Faites-le vite, vous sortirez votre directive, ils ne l'appliqueront pas, vous les traînerez en Cour de justice le plus vite possible.* » Non, mais cela a l'air d'une plaisanterie. Mais, en réalité, l'exercice communautaire est fondamentalement un exercice intergouvernemental, c'est comme ça. Cette introduction du référendum dans la vie de certains États par rapport à la Communauté, est à mon avis un contresens.

À quel titre, à votre avis ?

Claude Cheysson : Parce que les problèmes traités au niveau de la Communauté, d'abord ils doivent être beaucoup moins nombreux, ce ne sont pas des problèmes qui suppriment, qui dépassent ou qui percutent les dimensions nationales, ce sont des problèmes sur lesquels les États ont un intérêt à agir en commun, plus que de manière concertée, à agir en commun. Les Allemands ne s'y sont pas trompés, jamais il n'y a eu référendum. Quant à Maastricht, c'est François Mitterrand⁶⁷ qui a fait cela. Donc, après Maastricht, François Mitterrand a dit à Kohl⁶⁸ qu'ils allaient faire un référendum et Kohl l'a littéralement supplié de ne pas le faire, en lui disant : « *Si, moi, je fais un référendum, Maastricht ne passe pas.* » C'est allé plus loin, et, là, nous sommes en pleine divulgation. Quelques mois plus tard, Kohl a dit un jour à Mitterrand : « *Maastricht est si peu acceptée en Allemagne, que si je veux démontrer que je garde une capacité d'action, je reconnais la Slovénie et la Croatie.* » Mitterrand lui a dit : « *Non. La Communauté !* » « *Non, dit Kohl, il faut qu'en Allemagne, cela se fasse tout seul, sans cela je ne le ferai pas. C'est Maastricht, sans trop de dommage.* » Mitterrand a eu tort d'accepter, ce serait depuis longtemps fait. Puisqu'on dit que mes remarques ne sont pas des... Donc, on peut considérer que cette dualité en Kohl, qui allait la reconnaître ? avait prévenu Mitterrand qu'il allait la reconnaître. On l'a dit parfaitement. C'est quand même intéressant, en fait.

⁶⁷ **François Mitterrand (26 octobre 1916 - 8 janvier 1996) :** <https://www.elysee.fr/francois-mitterrand>

⁶⁸ **Helmut Josef Michael Kohl**, né le 3 avril 1930 et mort le 16 juin 2017, était un homme d'État allemand et un pilier de la construction européenne. Il a été chancelier fédéral d'Allemagne pendant seize ans, du 1er octobre 1982 au 27 octobre 1998, dépassant ainsi le record de Konrad Adenauer

Comment vous définiriez la « subsidiarité », Monsieur ?

Claude Cheysson : Précisément, dans la hiérarchie des normes, est alimentée, si je puis le dire, par la subsidiarité.

Mais comment va-t-on réussir à définir et qui définira le fait de tel problème...

Claude Cheysson : Mais comment le fait-on en France, en Allemagne et en Italie ?

Oui, on peut parler de l'environnement, et certains vont dire qu'au titre de traditions nationales, on estime qu'on doit respecter certaines...

Claude Cheysson : Mais, oui, on doit les respecter.

Et donc vous dire : Ah, ceux qui sont à l'extérieur, d'autres États étrangers, vont dire non, nous avons une autre interprétation. Donc, ils relancent le problème d'interdépendance. Comment va-t-on trancher ?

Claude Cheysson : Je vais vous poser la question. Comment en France depuis la Troisième République⁶⁹, a-t-on fait le partage entre la loi et le règlement⁷⁰ ? Alors faut-il qu'il y ait, à ce moment-là, une Co-constitutionnelle européenne⁷¹, qui pourra dans certains cas, déclarer que

⁶⁹ **La Troisième République**, ou **III^e République**, est le régime républicain en vigueur en France de septembre 1870 à juillet 1940, soit près de 70 ans, le premier à s'imposer en France dans la durée depuis 1789.

⁷⁰ **La loi** est votée par le Parlement ou approuvée par référendum, tandis que les textes réglementaires sont produits par le pouvoir exécutif (gouvernement, ministres, etc.) pour appliquer et préciser les lois.

⁷¹ **La co-constitutionnalité européenne** désigne le cadre juridique dans lequel les traités et les actes de l'Union européenne (UE) sont considérés comme partie intégrante du droit constitutionnel des États membres. Dans ce système, les normes européennes bénéficient d'une valeur constitutionnelle et peuvent être examinées par les juridictions constitutionnelles nationales pour vérifier leur conformité avec la Constitution nationale. Depuis la création de l'UE, les traités (Maastricht, Amsterdam, Nice, Lisbonne...) ont introduit des règles qui dépassent le simple droit international et s'imposent aux juridictions nationales. La jurisprudence de la CJUE établit que le droit de l'UE prévaut sur le droit national, y compris le droit constitutionnel. La Constitution française, par son article 54, permet au Conseil constitutionnel de saisir un traité s'il contient une clause contraire à la Constitution. Cette procédure a été utilisée pour la ratification du Traité de Maastricht (1992) et d'autres accords européens. Les traités européens sont traités comme des normes constitutionnelles, intégrées dans l'ordre juridique national. Les juridictions constitutionnelles peuvent déclarer un traité ou un acte de l'UE incompatible avec la Constitution nationale. En cas d'incompatibilité, l'État peut réviser sa Constitution ou renoncer à la ratification. Les institutions européennes (Parlement, Conseil, Commission) et les institutions nationales partagent la responsabilité de l'application du droit constitutionnel. Le contrôle constitutionnel renforce la légitimité démocratique des décisions européennes en assurant un contrôle parlementaire et citoyen. Exemple français, la décision du Conseil constitutionnel du 9 avril 1992 a déclaré l'incompatibilité de certaines dispositions du Traité de Maastricht avec la Constitution française, entraînant une révision constitutionnelle et l'introduction du titre XV « De l'Union européenne ». Les propositions de réforme constitutionnelle présentées en 2018 visent à renforcer plusieurs piliers de la vie démocratique française : la confiance dans les institutions ; la crédibilité et la

la Communauté n'avait pas le droit de traiter de telle affaire par la voie parlementaire. Le laisser traiter par des États réglementés, qui ont eu tort de mettre tel sujet dans le même domaine législatif, peut-être, je n'en sais rien. Mais, à mon avis, cette distinction entre loi et règlement s'impose à très, très brève échéance. Et ce qui est un peu nouveau, c'est que j'étais alors la possibilité d'avoir un vrai contrôle démocratique, sur la loi.

C'est ça parce que vous estimez qu'à ce niveau-là, justement, toute action législative étant alors publique.

Claude Cheysson : Je reprends ma phrase. « Trouvez-moi dans l'histoire du monde un système démocratique dans lequel la loi est faite dans le secret. »

Bon, il faut reconnaître que les différentes relances qui ont été proposées à certains moments, toutes ces conférences intergouvernementales qui étaient, finalement, qu'il s'agisse par exemple de l'Acte unique⁷² pour l'ensemble des textes importants, il y a eu quand même un débat, parce qu'après, bien sûr, la signature de l'Acte unique, il y a eu un débat. Mais je relisais l'autre jour un livre, un petit peu fameux, de Monsieur l'ambassadeur Leprette⁷³ qui disait qu'il se souvenait avoir assisté, comme lui l'avait été comme représentant auprès de la Communauté, à ce débat à l'Assemblée nationale en novembre 1986, et il disait : « C'était sinistre, il n'y avait absolument personne. Mais personne, à l'époque, ne s'intéressait vraiment à l'Acte unique. Alors, là, vraiment c'est un peu triste. La presse n'en a pas du tout rendu compte.

légitimité des organes publics, notamment en limitant les conflits d'intérêts et en assurant une représentation territoriale équilibrée ; la qualité de la loi en modernisant le travail législatif afin de produire des textes plus clairs, cohérents et adaptés aux enjeux contemporains ; le contrôle de l'action du Gouvernement par les moyens de surveillance et d'évaluation des politiques publiques, notamment par une réorientation des missions de la Cour des comptes et une transparence accrue du programme normatif ; la modernisation des juridictions avec l'accroît d'indépendance et d'efficacité des tribunaux, notamment en renforçant le rôle du Conseil supérieur de la magistrature et en révisant les procédures de responsabilité pénale des ministres ; l'équilibre des pouvoirs en rééquilibrant les rapports entre l'exécutif et le législatif, en introduisant des incompatibilités électives pour les membres du Gouvernement et en ajustant la composition du Conseil constitutionnel et la représentation territoriale afin de garantir la présence d'un député et d'un sénateur par département ou collectivité.

⁷² **L'Acte unique européen** (souvent abrégé en Acte unique ou en AUE) a été signé les 17 et 28 février 1986, respectivement à Luxembourg et à La Haye, par les 12 États alors membres de la Communauté économique européenne (l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Danemark, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Grèce, l'Espagne et le Portugal) et est entré en vigueur le 1er juillet 1987. Il se nomme l'Acte unique européen car c'est la première fois que l'on retrouve dans un traité des dispositions communautaires (supranational) et des dispositions intergouvernementales (international). Il est dû en grande partie à Jacques Delors qui a souhaité relancer le processus d'intégration européenne après la période d'euroscepticisme qui avait suivi les chocs pétroliers des années 1970. L'Acte unique a modifié le traité de Rome de 1957 qui instituait la Communauté économique européenne (CEE), en a approfondi les objectifs et a ouvert la voie à la réalisation du marché unique.

<https://www.touteurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/l-acte-unique-europeen-1986/>

⁷³ **Jacques Leprette (22 janv. 1920 – 3 avr. 2004)** était un diplomate français dont la carrière s'étend sur plus de trois décennies. Il a occupé de nombreux postes clés au sein du ministère des Affaires étrangères, en ambassade de France et dans les organisations internationales. Jacques Leprette a joué un rôle central dans la diplomatie française, notamment dans les domaines de la coopération multilatérale, de la Francophonie et des droits de l'homme, tout en étant un acteur clé dans les négociations et la représentation de la France aux Nations Unies et aux Communautés européennes.

Claude Cheysson : Excusez-moi, mais c'est inévitable. Si ce que je propose, est exact, tout le débat de nature législative sur l'Acte unique, aurait été publique. C'est-à-dire que dans les mois précédents, les partis politiques, la presse auraient été alertés. Donc, les commissions de l'Assemblée nationale auraient travaillé là-dessus. Il y a eu les débats à l'Assemblée nationale. Actuellement, les textes qui viennent à l'Assemblée nationale, depuis la dernière réforme, viennent à l'Assemblée nationale, mais ils viennent lorsqu'ils sont déjà achevés. Ils sont déjà achevés et, quelquefois même, ils viennent avec un délai de cinq à six jours, sous l'expression de « l'avis du Parlement », de « l'avis de l'Assemblée nationale ». Mais, même si on a quinze jours, trois semaines ou un mois, ces textes qui sont importants, ont fait l'objet de mois de négociations, de compromis. Jusqu'à, je ne sais pas quand au Quai d'Orsay, on insistait beaucoup sur le fait que les négociations à Bruxelles étaient d'ordre diplomatique. Cela ne relevait pas, entre autres *a priori* des Assemblées. Maintenant, on a un peu dépassé cela, depuis l'amendement du Conseil constitutionnel. Je ne sais plus. Mais, en fait, on en est toujours là. Si les travaux du Conseil ne sont pas publiques, comment voulez-vous que l'Assemblée se saisisse à temps des sujets difficiles ? Et ce n'est pas au moment, après des mois de négociation et qu'on est arrivé à un compromis, qu'un parlement peut se permettre de donner des instructions à son gouvernement de voter ou de ne pas signer un texte.

Alors, au Conseil des Ministres, vous avez exprimé en tant que ministre, au Conseil...

Claude Cheysson : Non, je me suis exprimé en tant que parlementaire.

Ah oui, d'accord.

Claude Cheysson : J'avais commencé à dire cela lorsque j'étais commissaire et, comme commissaire parlant à mes camarades, ils rigolaient. Il n'y a pas une administration qui va se priver de l'opportunité remarquable que donne la Communauté pour faire des textes auxquels tient le ministre du moment ou des textes auxquels tient le Conseil général⁷⁴ d'un petit coin de la France, qui n'ont aucune chance de passer autrement. C'est comme cela que vous avez des textes incroyables sur la sauvegarde des hérissons ou la pêche à la truite. Je sais que c'est le Conseil général de l'Isère qui fait cela, peut-être.

Alors, on va un peu préparer votre prochaine interview qui concerne votre ministère, et qui sera très intéressant.

Claude Cheysson : Mais, aujourd'hui, nous avons beaucoup sauté du coq à l'âne.

⁷⁴ <https://www.vie-publique.fr/fiches/19623-quest-ce-quun-conseil-departemental>

Mais, finalement, il y avait beaucoup des problèmes sur la coopération, la Communauté. C'était peut-être intéressant d'avoir votre point de vue sur un ensemble de questions qui étaient en plein sur la Communauté. Et, après, on reprendra davantage votre rôle en tant que membre exécutif français.

Fin de l'entretien